

LES BRETONS
AUX
ILES DE FRANCE ET DE BOURBON
(MAURICE ET LA RÉUNION)
AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

(Suite).

CHAPITRE VI

Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des Iles.

Il n'est point de nom plus célèbre parmi ceux des gouverneurs bretons des anciennes colonies françaises que celui de Bertrand Mahé de la Bourdonnais ; les livres qui lui ont été consacrés sont nombreux, mais ses biographes ont été invinciblement attirés par les événements de la campagne de l'Inde de 1744 à 1746 et par la querelle qui divisa Dupleix et La Bourdonnais. La disgrâce qui frappa successivement, à quelques années d'intervalle, les deux rivaux et la ruine de nos établissements de l'Inde, épilogue de cette querelle « abominable »¹, n'ont pas terminé le conflit : il continue entre des écrivains qui font trop souvent figure d'avocats de l'un ou de l'autre des deux adversaires plutôt que d'historiens. Voici, par exemple, les réflexions inspirées par un portrait de La Bourdonnais à l'auteur d'une biographie, longtemps très lue, de Dupleix. « Sur cette figure irrégulière et mobile, au nez busqué, dans ce front légèrement déprimé, d'une grâce féline, plissé par ces rides que

¹ J. TRAMOND, *Manuel d'histoire maritime de la France*, Paris, 1927, in-80, p. 383.

creuse la passion, dans ce regard vif et dur, dans cette bouche tirée vers les coins par le rictus du dédain éternel, s'il y a un reflet d'énergie, de volonté, il y a aussi une teinte d'envie et d'astuce, il y a plus du vautour que de l'homme²... ». Est-il besoin de dire que l'on doit consulter avec prudence des ouvrages écrits sur ce ton ? L'ardeur de la polémique a été poussée si loin que des documents essentiels ont été volés ou détruits. Le plus récent et le meilleur des biographes de La Bourdonnais, M. Crespin, a révélé des faits déplorables : le dossier de Mahé de la Bourdonnais, qui existait encore aux Archives de la marine en 1865 a disparu ; on ne retrouve pas davantage les pièces de son procès devant la commission instituée en 1749³. Ces vols ont été commis par un partisan de La Bourdonnais qui a voulu anéantir des pièces défavorables, ou bien par un défenseur de Duplex qui a soustrait des témoignages à l'honneur de l'adversaire de son héros.

D'autre part, on n'a jamais publié ni même signalé, croyons-nous, la correspondance privée et les papiers de famille de Mahé de la Bourdonnais qui présenteraient le plus grand intérêt pour l'étude de son caractère un peu énigmatique et des sentiments qui inspirèrent les actes de sa vie publique.

Pour la plus grande partie de sa vie, ses années de jeunesse, son premier séjour aux Indes et le gouvernement de l'île de France, ses biographes, sauf M. Crespin, se sont bornés à paraphraser les premiers chapitres de ce que l'on appelle les « mémoires historiques » de La Bourdonnais. Il importe de savoir ce que ce livre est exactement. L'ancien gouverneur n'écrivit jamais des mémoires autobiographiques destinés à la postérité, mais en 1749 ou en 1750, alors qu'il était accusé par le gouvernement des fautes les plus graves et qu'il était harcelé par les écrits des partisans

2. Tibulle HAMONT, *Duplex*, Paris, 1881, in-8°, p. 34.

3. CRESPIN, *Mahé de la Bourdonnais*, Paris, 1922, in-8°.

de Dupleix, il composa, en collaboration avec un avocat, un *mémoire justificatif*. C'est un factum présenté aux juges et au public pour répondre aux factums produits par la partie adverse. On ne doit pas chercher dans une œuvre de ce genre l'impartialité ou « l'objectivité ». Ajoutons que toute la première partie de la carrière de La Bourdonnais, y compris le gouvernement de l'île de France, était en dehors du procès : l'auteur ne s'est pas embarrassé d'être très précis, ni de fournir des pièces justificatives comme il l'a fait pour le récit de la campagne de l'Inde.

Édité en 1750 sous le titre exact *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais*, l'ouvrage a été réimprimé en 1827 par L.-C. de la Bourdonnais sous le titre fallacieux *Mémoires historiques* de B.-F. Mahé de la Bourdonnais⁴. L'éditeur a écrit dans l'avant-propos : « J'ai cru devoir rétablir les mémoires de mon aïeul tel qu'il les composa lui-même, me contentant de compléter sur les titres originaux que j'ai entre les mains, des rapports ou des lettres dont souvent il ne donnait qu'un extrait... » On ne sait si son travail a été fait avec fidélité : en tous cas, il ajoute peu de chose au livre de 1750⁵. Bien que ce gros volume soit souvent attribué à l'avocat Pierre de Gennes⁶, on peut le considérer comme l'œuvre de l'accusé lui-même. L'avocat paraît

4. *Mémoires historiques de B.-F. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon*, recueillis et publiés par son petit-fils, Paris, Pelicier, 1827, in-8°, 367 p. La préface est signée L.-C. Mahé de la Bourdonnais. Une nouvelle édition a été publiée en 1890 (Paris, Imbert, in-8°, vi-363 p.), sans autre modification que la singulière substitution, dans le titre, du nom la Réunion à Bourbon. La préface est exactement reproduite, sauf les initiales du nom de l'éditeur : A.-C. Mahé de la Bourdonnais ; on a voulu donner à cette simple réédition l'apparence de la publication d'un document inédit. — On a dit que les *Mémoires historiques* n'existent pas, que L.-C. de la Bourdonnais s'est borné à « arranger » le *mémoire* de P. de Gennes de façon à le transformer en prétendus *mémoires* de son aïeul (Dr BASCHET, *Pour défendre La Bourdonnais dans l'Hermine*, t. XXXIII, 1906).

5. A Paris, chez Delaguette, un vol. in-4° de 283 p. Ce mémoire est suivi de 254 pièces justificatives qui n'ont pas reçu de pagination continue et que l'on trouve reliées en un, deux ou trois volumes.

6. Sur cet avocat probablement originaire de Vitré, mort à Paris en 1759, voir la *Biographie bretonne* de LÉVOT, t. I, p. 774. Il avait la spécialité d'écrire des mémoires savants et documentés sur les affaires graves. Il en écrivit un en 1759 pour Dupleix contre la Compagnie des Indes.

s'être borné à corriger des négligences de style, à supprimer des détails inutiles et à atténuer l'accent très agressif de l'écrit de son client, car La Bourdonnais ne savait se défendre qu'en attaquant⁷.

Heureusement, il existe des documents plus sûrs que le *Mémoire*, notamment un rapport sur les îles de France et de Bourbon, très concis mais plein de faits et d'idées, présenté par le gouverneur au ministre en 1740. Ce rapport, l'exposé de ses créations à l'île de France, les éloges décernés par tous ses successeurs, la reconnaissance des habitants de Maurice justifient la renommée de La Bourdonnais beaucoup plus solidement que les louanges qu'il s'est prodiguées à lui-même et que les phrases habiles de son avocat.

Bertrand-François Mahé appartenait à une famille d'honnête bourgeoisie établie à Dinan depuis la fin du xvi^e siècle. Tous ses biographes ont voulu rattacher ses ancêtres à des maisons nobles de Haute ou de Basse-Bretagne ou de Normandie, mais aucun Mahé de Dinan ne prit jamais de qualification nobiliaire et Mahé de la Bourdonnais évita toujours de se parer des titres d'écuyer ou de chevalier⁸. Lors de la confection de l'armorial général de 1696, le juge

7. Ce sont ces mémoires qui, d'après une légende assez banale, auraient été écrits en prison sur des mouchoirs ; l'encre aurait été composée avec de la suie et du marc de café ; un sou recourbé serait devenu une plume, etc. — On lit dans un article écrit par un fervent admirateur de La Bourdonnais mais qui n'est pas dupe de racontars inacceptables : « je voudrais qu'une fois pour toutes, il fut fait table rase de la légende des mouchoirs-papier et de l'encre à la suie de cheminée. » (Dr BASCHET, *Pour défendre M. de la Bourdonnais*, p. 206).

8. On voit, par exemple, dans ses deux contrats de mariage, les Le Brun ou les Combault d'Auteuil qualifiés écuyers ou chevaliers : le nom de Mahé de la Bourdonnais n'est accompagné d'aucune qualification. On observe la même exactitude ou la même modestie dans les actes d'état-civil passés en sa présence : le 2 juin 1744, il est dit *écuyer* dans l'acte de sépulture de l'un de ses enfants, mais ce titre lui fut donné à son insu ; il était à cette époque à l'île de France. — Cependant, on doit noter que dans les dernières années de sa vie, il employa un cachet portant les armes d'une famille noble de l'évêché de Léon, *d'argent à deux haches d'armes de gueules adossées et posées en pal accompagnées en chef d'un croissant de gueules*. En 1696, le même blason avait été attribué indûment à des procureurs de Brest, de Guingamp et de Rennes. Il figure sur des portraits de La Bourdonnais édités à la fin du xviii^e siècle.

d'armes attribua à son aïeul, Bertrand Mahé de la Bigottière, des armes parlantes : *de sable à un mâl de vaisseau d'or*. Un des fils du sieur de la Bigottière, François Mahé du Coudray, fut pourvu d'un blason tout différent : *d'azur à deux chevrons d'or chargés chacun de quatre coquilles de gueules et une ancre d'argent brochant sur le tout*⁹. La confection de l'armorial général fut une opération fiscale dénuée de conséquences au point de vue nobiliaire. Après 1696 comme auparavant, la famille Mahé ne passait pas pour noble et La Bourdonnais ne prétendait pas qu'elle le fût. On lit dans le *Mémoire* justificatif qu'au mois d'octobre 1742, le cardinal de Fleury ordonna de lui expédier des lettres de noblesse « mais un de ses parents empêcha l'expédition de ces lettres en disant au ministre qu'elles étaient inutiles au sieur de la Bourdonnais parce qu'il était né gentilhomme. Pour lui qui n'a jamais beaucoup consulté les titres de sa famille, il avoue de bonne foi qu'il ignore absolument si ce parent avoit tort ou raison »¹⁰.

Bertrand Mahé de la Bigottière, grand-père de La Bourdonnais, né à Taden en 1630, mort à Paramé en 1715, était marchand¹¹; il acquit dans sa vieillesse la petite charge de procureur du Roi près la communauté de Dinan. Il eut de Laurence Le Roy seize enfants nés de 1657 à 1679. Le quatorzième, Jacques, né à Dinan le 14 février 1674, épousa à Saint-Malo, le 25 septembre 1697, Lidivine-Servanne Tranchant, qui appartenait au même milieu social que les Mahé.

La Bourdonnais fut le premier né du ménage Mahé-

9. *Armorial général de France (Édit de 1696). Bretagne*, publié par R. DU GUERNY, Rennes, 1930, in-8°, t. II, p. 76 et 421.

10. Page 32. — Le parent plus soucieux que La Bourdonnais des titres de sa famille était peut-être son beau-frère. L'inventaire, dressé en 1746 au Vallion, en Paramé, après la mort de Charles-François Le Brun de la Franquerie, mentionne une liasse d'extraits d'âge, généalogies, requêtes, etc., servant à prouver la noblesse du sieur de la Bourdonnais (Arch. d'Ille-et-Vilaine, juridiction du Vausalmon, B. 979).

11. Archives du Finistère, B. 1371 : Procès de Mahé de la Bigottière, marchand à Dinan, contre des dépositaires de marchandises, devant le consulat de Morlaix en 1701.

Tranchant : « Bertrand-François Mahé, fils de Jacques, sieur de la Bourdonnais, et de demoiselle Servanne-Liduvine Tranchant, sa femme, fut baptisé par moy soussigné le 11 Febvrier 1699; et a esté parrain maistre Bertrand Mahé, conseiller et procureur du Roy en la ville et communauté de Dinan, et marraine Demoiselle Guyonne Ribretière, demoiselle des Lauriers, qui ont signé : A. Betuel, *baptisavi*; B. Mahé; Guyonne Ribretière; Jacques Mahé »¹². Quatre autres enfants vinrent au monde au cours des quatre années suivantes : un enfant ondoyé le 3 mars 1700 et mort quelques jours plus tard; Charles-Auguste, né le 3 août 1701 et qui mourut jeune; Olive-Thérèse, née le 28 avril 1703, qui devint religieuse; Jacques-César, né le 29 juin 1704, plus tard qualifié sieur de la Villebague, fidèle compagnon de son frère aux Mascareignes et dans l'Inde.

En 1704, Jacques Mahé de la Bourdonnais commandait un petit navire, la *Marie-Rose*, armé pour Saint-Domingue sous la direction d'un parent de sa femme, Le Goff des Huperies ; le capitaine était intéressé pour cinq trente-deuxièmes dans l'armement ; en outre, il chargea à Saint-Domingue des marchandises pour son compte personnel, ce qui porta le capital engagé dans ce voyage à 16.952 l. environ, somme insuffisamment couverte par des assurances. La *Marie-Rose* fut prise à son retour par les Anglais et Mahé mourut en captivité à Plymouth au mois d'octobre ou de novembre 1705. Les pièces concernant l'établissement de la tutelle des orphelins révèlent une situation de fortune très modeste¹³. Le mobilier qui garnissait le petit appartement occupé en location par la famille dans la « Rue du Pont qui tremble », de Saint-Malo, fut estimé 621 livres; quelques meubles évalués 204 livres se trouvaient dans la maison de la Villebague, à Saint-Méloir-des-Ondes, patrimoine de M^{me} de la Bourdonnais. L'inventaire des

12. Etat civil de Saint-Malo.

13. Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B, juridiction ordinaire de Saint-Malo, liasse 586 et Registre des causes d'office de 1705 et de 1706

papiers énumère une vingtaine de contrats concernant des prêts consentis par le défunt, au total 4.244 livres, des actes d'acquêts de petits champs à Pleslin et d'une maison dans la rue du Jerzual, à Dinan, payée 300 livres. L'objet le plus important de la succession était un contrat d'assurance de 4.000 livres sur la *Marie-Rose*. Il y avait par contre quelques dettes; quoiqu'elles paraissent avoir été peu importantes, la veuve renonça à ses droits de communauté. On lui donna pour son trousseau : un lit, une armoire, quelques autres meubles, des draps, du linge, huit pièces de tapisserie de Bergame et tout ce que la famille possédait d'argenterie, à savoir quatre cuillers et quatre fourchettes à manche d'argent. Le reste du mobilier existant à Saint-Malo et à la Villebague fut vendu le 1^{er} octobre 1706 et donna 578 livres. La fortune du ménage était médiocre mais les prêts et les acquets montrent qu'aussi longtemps que le père de famille vécut, sa femme et ses enfants ne furent pas dans la gêne. Lidivine Tranchant, qui signa tous les actes d'une écriture remarquablement ferme, jouissait de l'estime des parents de ses enfants : elle fut instituée tutrice par le conseil de famille composé de François Mahé du Coudray, Bertrand Mahé, recteur de Tréveron, Raoul de la Mare du Chesne, François Gervais de la Mabonnais, Ruellan de Gallinée, Guillaume Duclòs de la Bouhourdais, Charles Tranchant de Prélaunay, Julien Le Goff des Hupperies et Macé Le Fer de la Lande.

Bertrand-François Mahé eut la même éducation que la plupart des enfants de Saint-Malo. Dès qu'il eut fait sa première communion, on l'embarqua comme mousse; il partit en 1710 pour le voyage des mers du Sud. En 1713, il passa enseigne et alla aux Indes Orientales et aux Philippines, puis il courut les mers du Nord pendant deux ans en 1716 et 1717; l'année suivante il était dans les mers du Levant. A la différence de la plupart des mousses et des

enseignes, le jeune La Bourdonnais était studieux et désireux de s'instruire. Un missionnaire jésuite se trouvait à bord du navire envoyé aux îles Philippines en 1713; l'enseigne réussit à se lier avec lui et il obtint que pendant le long voyage d'un an ou de dix-huit mois il lui apprit les mathématiques. Toute sa vie, il saura saisir les occasions d'étendre ses connaissances et de combler les lacunes d'une éducation très négligée : en 1725, un voyage le long des côtes de l'Inde lui permettra d'obtenir du savant ingénieur Deidier des leçons de fortification et de tactique dont il fera, bien des années plus tard, un admirable usage; il a l'esprit ouvert et il est curieux de tout ce qui touche de près ou de loin à sa profession et aux rêves de son aventureuse ambition. D'après son *Mémoire*, il aurait réussi dès 1713, âgé de quatorze ans, à faire de son corps l'esclave singulièrement docile de son intelligence et de sa volonté : « Je commençai dès lors à prendre l'habitude de commander au sommeil. Depuis j'ai trouvé le secret de m'y livrer quand je voulais et de m'éveiller précisément à l'instant que je m'étais proposé; aujourd'hui je ne crains pas d'assurer que, pendant nombre d'années, je ne me suis jamais permis un sommeil de plus de deux ou trois heures »¹⁴. En 1719, année de son entrée au service de la Compagnie des Indes, commença une période de quinze ans, décisive dans sa vie, car il conquiert en même temps que la fortune la réputation d'être un marin habile et un spéculateur heureux; il porta dès lors aux affaires de l'Inde, à son commerce, aux triomphales fortunes que l'on pouvait faire aux dépens des princes hindous un intérêt passionné et qui survécut peut-être aux déboires de l'expédition de Madras et au jugement de 1751. Malheureusement, cette période de sa vie est fort mal connue: en 1725 il prit part à un combat, le premier de sa carrière probablement; il en conserva un souvenir très vif qui le porta à exagérer le

14. *Mémoires historiques* (Ed. de 1890), p. 3.

rôle très secondaire qu'il avait joué. Les habitants de la ville de Mahé, sur la côte de Malabar, avaient maltraité et chassé des Français; le gouverneur de Pondichéry n'ayant pu obtenir satisfaction, envoya une petite expédition pour réduire la ville et imposer au souverain un traité favorable aux intérêts de la Compagnie. Le chevalier de Pardaillan commanda la division formée de quatre navires, entre autres la *Badine*, ayant à son bord Mahé de la Bourdonnais, capitaine en second; les troupes étaient sous les ordres du chevalier de la Farelle, major de Pondichéry. Les navires arrivèrent devant Mahé le 29 novembre; quatre jours plus tard nos troupes étaient maîtresses de la ville. Tous les détails des opérations sont bien connus¹⁵: le rôle de La Bourdonnais se réduisit au commandement d'une des colonnes de débarquement forte de cent hommes; les deux colonnes voisines avaient elles aussi pour chefs des Malouins, Baudran de la Mettrie, capitaine du *Triton*, et Beaugrand, capitaine de la *Danaë*. La Bourdonnais accomplit la mission qui lui avait été confiée et sortit indemne du combat, plus heureux que Baudran de la Mettrie qui avait le commandement en chef des trois colonnes et qui fut grièvement blessé. Or, les *Mémoires* revendiquent pour La Bourdonnais l'initiative de mesures décisives: invention de radeaux de débarquement d'un nouveau genre, incendies des maisons de campagne des Hindous, etc...¹⁶. On peut se dispenser de reproduire une fois de plus ces inexactitudes que plusieurs biographes ont amplifiées et développées jusqu'à l'absurde¹⁷. Peu de temps après, La Bourdonnais

15. E. LENNEL DE LA FARELLE, *Mémoires du Chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, Paris, 1887, in-8°. — Ce volume renferme à la suite des *Mémoires*, le texte de tous les documents des archives de la Marine et des Colonies relatifs à l'affaire de Mahé qui donnent des renseignements complets et parfaitement sûrs sur les services rendus par tous les officiers.

16. Le *mémoire* de P. de Gennes a laissé de côté plusieurs des exploits racontés dans les *Mémoires* tels que les a donnés L.-C. de la Bourdonnais.

17. On a écrit que la ville hindoue avait été nommée Mahé, en l'honneur de Mahé de la Bourdonnais, mais un autre auteur a découvert que La Bourdonnais avait pris le nom de Mahé après la conquête de la ville! (Comte DE

quitta le service de la Compagnie; le gouverneur de Pondichéry, Le Noir, avait su reconnaître ses qualités; ils s'associèrent pour armer un navire, le *Pondichéry*, et faire le commerce d'Inde en Inde qui leur donna des bénéfices considérables. Mais quelques différends séparèrent les deux associés et notre héros se laissa séduire par un projet d'entreprise mi-commerciale mi-guerrière: il passa au service des Portugais qui songeaient à rétablir un comptoir à Mombaze, sur la côte orientale d'Afrique. Il se prépara à l'affaire de Mombaze en faisant la course contre des pirates qui infestaient la côte de Malabar. Il quitta d'ailleurs au bout de deux ans les Portugais qui avaient renoncé à leur projet.

Il avait amassé une fortune qu'il estimait belle ou tout au moins suffisante. Revenu en France, il épousa, le 24 novembre 1733, dans la chapelle du Vau-Salmon, en Paramé, Marie-Anne Le Brun, née en 1722, fille de Gilles Le Brun, écuyer, sieur de la Franquerie, et de Marie Pépin. L'acte de mariage porte la signature de la mère du mari; l'écriture et l'orthographe attestent la vieillesse de « F. Lidivine Tranchant veuve de la Bourdonnet ». Son frère n'assista pas au mariage. Jacques-César Mahé, sieur de la Villebague, qui, pendant toute sa vie, suivit docilement le sillage de son frère aîné, faisait comme lui le commerce d'Inde en Inde en société avec de hauts fonctionnaires de la Compagnie; il fut nommé membre du conseil supérieur de Pondichéry, le 25 novembre 1733, le lendemain du mariage de son frère.

Marie-Anne Le Brun de la Franquerie appartenait à l'importante famille d'armateurs ou de capitaines dont nous avons déjà rencontré le nom; elle était la nièce de Julien Le Brun de Champloret, capitaine du *Diligent* dans la première expédition de Moka. Le contrat de mariage, passé

LONGPERIER-GRIMOARD, *Notice historique de La Bourdonnais* dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, t. V, p. 57. — LEVOT et DONEAUD, *Gloires maritimes de la France*, Paris, 1866, in-12, p. 267.

le 18 novembre dans la maison de M. de la Franquerie, ne spécifie pas le montant de la fortune de Marie-Anne Le Brun. Héritière de sa mère décédée elle entrait en ménage avec ses droits acquis et à avoir ; les apports du marié furent évalués 300.000 livres¹⁸. On était loin des quelques centaines de livres recueillies en 1705 par les orphelins du capitaine Jacques Mahé. Plus tard, La Bourdonnais écrit qu'il était sans ambition et qu'il aurait désiré demeurer en France. Il avait 34 ans ; il était marié ; il avait de la fortune. Peut-être comptait-il suivre l'exemple donné par de nombreux Malouins qui, après avoir consacré leur jeunesse à la vie commerciale active, revenaient habiter un hôtel de leur ville natale ou un manoir d'une paroisse voisine et employaient leur expérience et leur connaissance du commerce d'outre-mer en dirigeant des affaires d'armement. Mais Mahé de la Bourdonnais ne paraît pas s'être occupé d'acquérir une demeure en rapport avec sa situation sociale. Du côté de son père il ne possédait que quelques champs dispersés dans des paroisses des environs de Dinan. Sa mère avait hérité en 1729 d'une petite maison à Saint-Malo, elle avait aussi quelque bien au village de la Villebague, en Saint-Méloir-des-Ondes, et elle paraît avoir été très attachée à ce domaine. La Villebague était un ancien manoir pourvu d'une chapelle dédiée à l'origine à saint Joseph et passée plus tard sous le patronage de sainte Anne par suite probablement d'une dévotion particulière de M^{me} de la Bourdonnais¹⁹. Des partages successifs avaient divisé la terre et même la maison d'habitation entre plu-

18. Expédition authentique, communiquée par M. le Général Magon de la Giclais, du contrat de mariage passé devant Morel et Pitot, notaires à Saint-Malo.

19. D'après un procès-verbal dressé en 1752, la chapelle, fondée en 1643, était un petit édifice en bon état et bien pourvu des objets nécessaires au culte. On y voyait un tableau représentant un duc et une duchesse faisant un vœu à la Vierge, et, au-dessus de l'autel, un autre tableau « où sainte Anne est représentée tenant devant elle Notre-Seigneur, la sainte Vierge et saint Joseph à ses deux côtés, et la famille des fondateurs en dessous. » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, G. 76). La chapelle a été détruite ; les curieux tableaux ont probablement disparu.

sieurs propriétaires. La part de M^{me} de la Bourdonnais se réduisait à un logement ne comprenant qu'une pièce au rez-de-chaussée et à l'étage, à une partie de la chapelle et à quelques champs ²⁰.

Quoi qu'en dise le *Mémoire* justificatif, il est permis de penser que La Bourdonnais n'était pas exempt d'ambition : il ne négligea pas l'occasion qui lui fut offerte d'occuper une situation plus importante que tout ce qu'il avait pu rêver. Etant allé à Paris, il rencontra le contrôleur général des finances Orry et son frère Orry de Fulvy, commissaire du Roy près de la Compagnie, très renseignés sur l'île de France et très persuadés de la nécessité de s'y établir solidement ²¹; il leur fit part de ses vues sur la situation des colonies et sur le commerce des Indes. Séduits par ses idées, les deux Orry obtinrent du Roi, le 10 novembre 1734, sa nomination aux charges de « gouverneur général des îles de France et de Bourbon et de président aux conseils supérieurs y établis... »

La Bourdonnais n'avait que 35 ans; il ne s'était signalé par aucune action extraordinaire; il était resté pendant peu d'années au service de la Compagnie : son bonheur fit des envieux, et Dupleix, entre autres, ne cacha pas sa surprise de le voir élevé au plus beau poste de la Compagnie après celui de gouverneur des établissements de l'Hindoustan. A peine nommé, il prit ses dispositions pour se rendre dans son gouvernement; quelques jours passés à Saint-Malo lui permirent de régler ses affaires de famille : le 12 novembre, sa femme et lui conclurent un acte de donation mutuelle ²². Il put aussi passer en revue onze ouvriers

²⁰. Pièces concernant la vente de ces immeubles par les enfants de Mahé de la Bourdonnais en 1778, aux arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse B. 890, juridiction de Saint-Malo.

²¹. En 1731, Orry avait inspiré à la Compagnie de charger un de ses meilleurs ingénieurs, Charpentier de Cossigny, de visiter l'île et de faire un rapport détaillé (PIROT, *Île de France*, p. 19).

²². Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B. Juridiction du Vau Salmon (Inventaire Le Brun de la Franquerie) et série C : Registre de contrôle de Saint-Malo du 16 novembre 1734.

que Julien Drake, représentant des directeurs de la Compagnie²³, avait engagés vraisemblablement d'après ses instructions ; ces hommes promettaient de servir aux îles pendant trois ans moyennant de modestes salaires : François Bontems, de Saint-Père-Marc-en-Poulet, charpentier et faiseur de meules, 25 livres par mois ; Pierre Lesnard, meunier sur le Sillon, 20 livres ; François Hatton, de Ploërmel, 30 livres ; Jacques Le Petour, « panetier » (faiseur de paniers), de Dinan, 25 livres ; Noël Houdeman, de Saint-Servan, charpentier, 40 livres ; Joseph Bodillon, de Saint-Malo, charpentier, 30 livres ; Jean Poulet, de Saint-Servan, maître charpentier et conducteur d'ouvrages de charpenterie, 50 livres ; Guillaume Macé et Jacques Cartier, de Saint-Coulomb, charpentiers, 33 livres ; Joseph Ruffier et Julien Poirier, de Saint-Servan, 25 livres²⁴.

Quelques jours plus tard, le gouverneur était à Lorient, et le 2 février 1735, il embarquait à bord du navire de la Compagnie le *Duc-de-Bourbon*, de 850 tonneaux, commandé par Richard Butler. Ce capitaine était un Irlandais réfugié devenu Malouin par son mariage en 1721 avec Marie-Anne Wailsh, fille de Philippe Wailsh, capitaine du *Curieux* dans la première expédition de Moka²⁵. A cette époque, la Compagnie des Indes trouvait à Saint-Malo une bonne partie de ses capitaines ; parmi les commandants des navires expédiés de Lorient à l'île de France et parmi ceux des bâtiments que La Bourdonnais métamorphosa en vais-

23. Julien Drake (1670-1733), fils d'un anglais établi à Saint-Malo, eut entr'autres enfants Jean-Baptiste, né en 1706, et Pierre-Julien, né en 1708, qui devinrent l'un capitaine, l'autre trésorier et directeur de la Compagnie des Indes.

24. Actes passés du 2 novembre au 2 décembre 1734 devant Louvel et Pitot, notaires à Saint-Malo, analysés dans le registre des engagements de la Compagnie (Arch. de la Marine à Lorient, Registre 74).

25. Butler reçut des lettres de naturalité en janvier 1740 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B, Parlement, 38^e registre d'enregistrement, fol. 59) ; des lettres de reconnaissance de noblesse lui furent octroyées, au mois de mars 1744, en considération de ses services et de ceux de son beau-frère, Duvelaer, directeur de la Compagnie des Indes (39^e registre, fol. 20). Quelques-uns de ses descendants, les Le Breton de la Vieuville s'établirent à l'île de France quarante ans plus tard.

seaux de guerre, il pouvait reconnaître des compatriotes : Jolif du Colombier, Tréhouart de la Gatinais, Tréhouart de Beaulieu, Béard, Michel Trublet de la Villejégu, Joseph-René Bouvet de Précourt, Bouvet de Lozier, Thomas Herbert de la Porte-Barrée, Baudran de la Mettrie, de Gennes de la Chancelière, Mérigon de la Baume...

Le rôle des passagers du *Duc-de-Bourbon*²⁶ nomme les personnes mangeant à la table des officiers : M. et M^{me} de la Bourdonnais, M^{le} Vincent, les sieurs de Terrisse de Terran, du Houx, de Tourelle, Ribretière, Bouleve, Le Maître, Duhamel, Cottrel, Bernard et M^{le} Aubry; les trois derniers payèrent leur passage; les autres étaient transportés gratuitement. Les serviteurs mangeaient à l'office : la demoiselle de Hesse, fille de chambre, La Combe, maître d'hôtel, L'Eveillé, cuisinier, la demoiselle Pautre et son enfant et deux domestiques, Annibal et Péru, qui étaient probablement des nègres. On avait embarqué treize ouvriers et gens de métier qui avaient droit à une ration et demie ou à une ration simple : c'étaient dix des ouvriers engagés à Saint-Malo par Julien Drake, plus deux jardiniers (François Delaunay et Pierre Meunier) et un valet de chambre, François Le Fevre. Enfin la mère patrie expédiait dans la colonie naissante douze enfants trouvés : François Monpoussin, Pierre Giranton, Pierre du Guay, Pierre Fevol, Gilbert du Coudre, Jean Groult, Louis Champlain, Maurice de la Fosse, Antonin Audibert, Claude Bonard, Antonin Rémy et L. Barreange.

Le passager que le rôle nomme simplement Duhoux était J.-B. des Aages, sieur du Houx, de Saint-Malo, pourvu le 8 novembre 1754 d'une charge de conseiller au Conseil supérieur des îles. Ribretière, désigné dans notre document

26. Nous devons la communication de ce rôle, conservé aux archives du 3^e arrondissement maritime à Lorient, à M. Marec, commissaire en chef de la Marine en retraite, conservateur des Archives. — L'écrivain du port a écrit incorrectement plusieurs noms : au lieu de Bouleve, on doit lire Bouleuc, nom malouin, ou Boylève, nom d'une ancienne famille de l'île de France.

sous le nom de sieur de la Rebertière, était un cousin du gouverneur, Athanase Ribretière, fils d'un bon capitaine de navire de Saint-Malo²⁷. Il possédait une portion du petit domaine de Saint-Méloir, ce qui lui permettait de se parer du titre de sieur de la Villebague, tout aussi bien que son cousin Jacques-César Mahé ; il allait fonder un nouveau domaine de la Villebague à l'île de France, grâce à la protection de son puissant parent.

Le *Duc-de-Bourbon* arriva à l'île de France le 5 juin ; le gouverneur alla passer un mois à Bourbon puis vint s'établir à Port-Louis ; dès son arrivée il donna la première place à l'île de France et en agissant ainsi il obéit aux ordres du Roi et aux instructions de la Compagnie. Avant lui il y avait un gouverneur de Bourbon et un commandant de l'île de France ; les deux places furent remplacées par celle de « gouverneur des îles de France et de Bourbon ». A l'île qui possède de bons ports revenait l'honneur d'être l'escale et la citadelle française ; à celle dont la terre est plus fertile, on réserva le rôle de nourricière. L'île Bourbon fut sinon sacrifiée, du moins dépouillée de quelques-unes de ses institutions et subordonnée administrativement à l'île qui depuis vingt ans seulement était terre française, qui était à peine peuplée et que peu de mois auparavant on songeait à abandonner. De cette préférence donnée à l'île-sœur, les Bourbonnais conçurent un certain ressentiment que les habitants de la Réunion n'ont pas encore, dit-on, complètement oublié.

D'après le *Mémoire justificatif*, le gouverneur arriva « dans un pays où régnaient la licence et l'anarchie » : cette assertion n'est qu'à moitié exacte. La situation de

²⁷ Les Ribretière étaient originaires de Vitré, mais avant qu'ils vinssent habiter Saint-Malo, ils pratiquaient déjà le commerce maritime : un Ribretière fut admis en 1573 dans la confrérie des marchands d'Outre-Mer desservie en l'église Notre-Dame de Vitré. — Le capitaine Pierre Ribretière de la Villebague (né vers 1689, mort à Saint-Malo en 1763) fut reçu capitaine au long cours en 1714 ; à cette époque, il commandait un navire armé pour les îles d'Amérique par Le Brun de la Franquerie (Arch. d'Ille-et-Vilaine, amirauté de Saint-Malo, C⁴ 327 et matricule des gens de mer aux Archives de la Marine à Brest C⁴ 18).

l'île Bourbon était satisfaisante ; le rapport présenté au ministre en 1740, plus véridique que le *Mémoire*, le reconnaît. Mais à l'île de France, les moyens mis à la disposition des commandants avaient été si dérisoires qu'on n'avait pu obtenir aucun résultat sérieux. Les soldats suisses, malencontreusement choisis pour aller tenir garnison dans l'île africaine, ne s'étaient pas accommodés de cet exil ; il y avait eu des mutineries, presque une révolte que le commandant avait eu l'humiliation d'être obligé de tolérer. La Bourdonnais consacra toutes les ressources qui lui valait la confiance d'Orry de Fulvy à rétablir la discipline dans l'armée et l'ordre dans l'administration. Faire de l'île de France une relâche sûre pour les navires français, établir des arsenaux, des entrepôts, des magasins pour réparer les navires, voire même pour en construire, introduire une population libre secondée par une forte population servile pour défricher et cultiver les terres, approvisionner les magasins de ravitaillement et contribuer au recrutement des milices et des équipages : tel fut son but et il mit à l'atteindre autant d'énergie que de talent. Il s'embarrassa peu des instructions de la Compagnie interdisant de faire de l'île un entrepôt ; au contraire, si le temps et les circonstances l'avaient permis, il aurait fait de la colonie l'énorme entrepôt qui aurait dû exister au point d'appui et à la base d'opération de la marine de commerce et des escadres royales dans les mers d'Afrique et d'Asie.

Le gouvernement de Mahé de la Bourdonnais eut en apparence une longue durée : nommé le 10 novembre 1734, il s'éloigna pour la dernière fois de l'île de France le 5 mars 1747 ; mais en fait, il n'arriva dans la colonie que le 5 juin 1735 ; un indispensable voyage en France le retint loin de son poste pendant toute l'année 1740 et les dix premiers mois de 1741 ; dès son retour, il dut consacrer la plus grande part de son activité aux affaires de l'Inde ; enfin, le 10 mars 1746 il renonça à remplir les fonctions de gou-

verneur. Pendant les cinq ou six ans de son commandement effectif, il fut plus qu'un « animateur » mais un véritable créateur. Les conseils furent réorganisés. Le port du nord-ouest fut amélioré et devint digne de porter le nom de Port-Louis. Les nègres marrons étaient devenus dangereux : La Bourdonnais acheta des indigènes de Madagascar qui, bien encadrés, détruisirent sans pitié leurs frères de servitude.

Le gouverneur introduisit dans la colonie beaucoup d'esclaves, indispensables instruments de travail des colons européens, mais le succès de son administration facilita le recrutement des « engagés » et des travailleurs libres. Un des registres de la Compagnie des Indes conservé aux archives du port de Lorient²⁸ permet de suivre l'histoire des engagements avant et pendant le gouvernement de La Bourdonnais, depuis le 17 décembre 1727 jusqu'au 23 mars 1740, soit pendant un peu plus de douze ans. Chaque acte fait connaître l'état civil, le domicile et la profession de l'engagé et les avantages promis par la Compagnie : le passage gratuit et une solde annuelle variant de 300 à 600 livres; le contrat conclu pour trois ans pouvait être renouvelé; les ouvriers devaient leur travail à la Compagnie mais ils pouvaient être employés par des particuliers lorsque le service le permettait. Des engagements furent reçus pour tous les pays où la Compagnie avait des établissements : la Louisiane en 1726 et années suivantes, le Sénégal, la côte de Juda, Mahé et Pondichéry, les comptoirs de la côte de Madagascar. Parmi les 237 actes qui se rapportent aux Mascareignes et qui furent passés à Paris, Saint-Malo, Rouen, Nantes, Saint-Malo et le plus souvent à Lorient, 154 furent signés par des Bretons : plus de la moitié venaient de Saint-Malo et des communes voisines

²⁸. Sous la cote 74. — Le registre 75 donne quelques comptes courants des engagés pour les colonies du 18 septembre 1734 au 8 février 1745; le registre 76 fait suite au registre 74, mais il est plus sommaire et moins intéressant : on y trouve l'enregistrement des engagements du 17 février 1740 au 18 avril 1754.

(27 actes) ou des environs de Lorient et d'Hennebont (52), les autres régions de la Bretagne fournirent peu d'émigrants : le pays Nantais n'en donna que deux²⁹. La Compagnie ne fit presque jamais appel à des paysans ; sauf la famille Le Douron, engagée en 1728, on ne peut guère citer que deux jardiniers des environs de Beauvais et de Senlis embauchés en 1734. Les administrateurs des îles ne cessaient de déplorer que les habitants négligeassent la culture des terres : ces plaintes sont déraisonnables, ou du moins, c'était à la Compagnie que des reproches auraient dû être adressés, car elle ne recrutait que des marins et des pilotes, de très nombreux charpentiers de navire, des mouleurs, des cordiers et des calfats, des maçons, des tailleurs de pierre, des forgerons, des taillandiers, des serruriers, des potiers, quelques vanniers et des apprêteurs de chanvre. En Bretagne elle embaucha des ouvriers qu'il serait peut-être ambitieux de qualifier de spécialistes : Pierre Morel, potier de Locmaria-Quimper³⁰, et Michel

29. Voici le nombre des engagés fournis par chacune des paroisses de Bretagne dont le nom figure sur le registre de la Compagnie : Hennebont 19, Lorient 15, Saint-Malo 11, Brest 9, Saint-Servan et Vannes 7, Kervignac, Paramé, Port-Louis et Taupont 4, Inguiniel et Quimper 3 ; Caudan, La Croix-Helléan, Dinan, Guilliers, Melrand, Morlaix, Nantes, Pluvigner, Pont-Scorff, Rennes, Saint-Coulomb et Trebry 2 ; Arzano, Audierne, Belle-Ile, Brech, Chartres, Dol, Elven, Fougères, Glenac, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Guéméné, Guer, Guillac, Landerneau, Languidic, Locoal, Loyat, Merlevenez, Moigné, Nostang, Paimpol, Pleugueneuc, Ploemeur, Ploerdut, Ploërmel, Ploudalmézeau, Plouégat-Guerrand, Plouvien, Questembert, Quéven, Le Quilliou, Quimperlé, Renac, Riantec, Rosporden, Saint-Brieuc, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Père et Trans : un.

30. On trouve dans le même registre le contrat conclu le 15 février 1728 entre la Compagnie et Pierre-Paul Caussy, natif de Paris, Laurent Boissière, natif de Montpellier, et Renée Huet, femme Boissière, native de La Rochelle, qui s'engagent à établir à la Louisiane une manufacture de tuiles, briques, pots de terre et faïence. Caussy appartenait à une importante famille de céramistes de Rouen ; avant 1728, il avait essayé de fonder une manufacture de faïence à Salève, près de Genève. Il ne resta pas longtemps en Amérique, car en 1731 il était de retour à Rouen, où il écrivit vers 1747 un « Traité de l'art de la faïence ». Ce curieux manuscrit fut apporté à Locmaria-Quimper par son fils Pierre-Clément, lorsqu'il vint diriger la vieille faïencerie, héritage de sa femme, descendante de céramistes de Moustiers et de Nevers (Cf. H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Une industrie normande en Basse-Bretagne ; la faïence de Quimper*, dans le compte rendu du *Congrès du Millénaire de la Normandie*. Rouen, 1912, in-8°, t. II, p. 264-292).

Brouttay, chauxfournier, de Chartres près de Rennes³¹, en 1735, Gilles Clément, de Trans, charbonnier de la forêt de Ville-Cartier en 1736; mais la plupart des véritables spécialistes furent cherchés en dehors de la province, les armuriers à Saint-Etienne, les canonniers à Mons, à Ypres et à Langres, les constructeurs de radeaux pour le curage des ports à Marseille.

Ces ouvriers étaient pour la plupart âgés de 20 à 35 ans, mais la Compagnie accepta les services d'hommes plus âgés, même ceux de cinq quinquagénaires. Elle enrôla aussi à Lorient et à Saint-Malo des ouvriers errants et sans travail que des circonstances inconnues avaient amenés de pays fort éloignés : Cette, Martigues, Castelnaudary, Lisbonne, Londres, Dublin. Plusieurs de ces émigrants étaient mariés ; un registre incomplet fait connaître les délégations prélevées sur leurs maigres soldes au profit de leurs familles restées en France, car ces malheureux n'avaient pas quitté la métropole sans esprit de retour. On s'étonne que les directeurs de la Compagnie, toujours disposés à regretter l'insuffisance du peuplement de la colonie, ne se soient pas plus souciés que la Compagnie de Madagascar d'envoyer des femmes.

Les engagés fournirent un appoint dont il est impossible de supputer l'importance à la formation de la population; il est vraisemblable que, sauf de rares exceptions, ces ouvriers mal préparés au rôle de colonisateurs, et mal payés ne laissèrent de descendants que dans la classe des « petits blancs », formée des Européens pauvres, que la chaleur du climat prédisposait à l'indolence et que la concurrence des travailleurs noirs ou mulâtres acculait à la misère. Dans le recensement nominatif de l'île de France dressé en 1776 on retrouve un petit nombre de noms des engagés inscrits sur le registre de Lorient.

Des éléments meilleurs pour la constitution d'une popu-

31. D'importantes carrières de pierre à chaux existent dans cette commune.

lation saine et active furent fournis par les paysans, les ouvriers, les serviteurs et les servantes introduits librement par les planteurs et les employés de la Compagnie; des soldats libérés du service restèrent aussi dans les îles; enfin la colonie continua à accueillir des forbans amnistiés et des matelots sortis plus ou moins régulièrement des navires de passage.

Le premier registre d'état civil de l'île de France, ouvert antérieurement à l'arrivée de La Bourdonnais, débute par l'acte de mariage du 9 août 1728 de Guillaume Desvaux, de Saint-Clément (Saint-Connan?), dans l'évêché de Tréguier, et de Anne Hervé, de Ploardic (Ploerdut?), dans l'évêché de Vannes³². Les actes suivants nomment beaucoup d'autres Bretons : Marie Bréchar, de Loctudy; Yves le Romain, Mathurin Joulin, de Guingamp; Marguerite Couillard, d'Hennebont; Guillaume Le Boniec, dit la Douceur, de Guingamp, qui épousa le 25 avril 1729 Jeanne Le Cleac'h, de Morlaix; Louis Josse, dit Sans-Rémission, soldat, fils de Grégoire Josse, faiseur de papier, et de Catherine Le Talec, de l'évêché de Cornouaille, marié le 24 mai 1729 à Jacqueline Jourdain, de Lorient; Pierre Cleau, de Redené; Julien Noury, de Lorient; Olivier Le Bian, de Caudan; Charles Giblot, de Rennes; François Nural, de Riantec; Mathurine-Julie Bournoiseau-Duliepvre et Marie-Anne Camas, filles, l'une d'un procureur, l'autre d'un horloger de Rennes; Jean Dalès, boulanger, de Pleurtuit; Marie-Jacquette Madec, fille de Julien, menuisier à Moka; René Robin, jardinier, né à Courbon, dans l'évêché de Nantes, etc.

Certains actes font penser que les émigrants avaient été amenés dans les îles par des aventures romanesques; il n'en

32. Nous empruntons ces mentions à une copie des registres de Port-Louis faite par l'abbé Maujean et conservée dans le « fonds Margry », à la Bibliothèque Nationale, mss 9346 (fol. 80 et suiv.) des nouvelles acquisitions françaises. Nous ne savons si les erreurs dans la transcription de nombreux noms de lieux sont imputables au rédacteur des actes ou au copiste.

est pas de plus mystérieuses que celles de M^{me} de Moldaque. Le 3 juillet 1729 une négresse fut présentée au baptême par René Furic de Kerguiffinan, employé de la Compagnie des Indes, et par Charlotte-Christine Wolfenbuttel, qualifiée femme d'Urbain Moldaque, sergent de la compagnie au Port-Louis. Le parrain était un paroissien de Loctudy, dont l'histoire ne présente rien de particulier, mais la marraine était, dit-on, la princesse Charlotte-Christine-Sophie de Brunswick-Wolfenbuttel, veuve du czarevitch Alexis, fille de Pierre le Grand et nièce de l'impératrice Marie-Thérèse. La chronique parisienne et les historiens de l'île Maurice ont été très intrigués par les aventures de cette dame : il est impossible de les exposer ici. Nous nous bornerons à dire ici que la princesse, odieusement brutalisée par son mari, aurait réussi, grâce au dévouement d'une dame d'honneur, à se faire passer pour morte et à faire simuler un enterrement. Elle s'évada de Russie et s'embarqua en France pour la Louisiane où elle épousa, après la mort du czarevitch, le soldat Moldaque appelé aussi d'Aubour. Son mari fut rappelé en France; à Paris elle fut reconnue par le maréchal de Saxe, neveu de la dame d'honneur qui l'avait sauvée; le maréchal s'intéressa à elle et protégea le ménage passé à l'île de France. Après la mort de son mari, devenu M. de Moldaque et promu officier, sa veuve revint en France et vécut jusqu'à sa mort, en 1771, à Vitry, près de Paris, dans l'aisance mais sans essayer de revendiquer ses prérogatives princières, mais sans essayer non plus de réfuter le démenti que l'impératrice Catherine infligea à toute cette histoire.

Autour de Mahé de la Bourdonnais se groupaient des émigrants de familles bourgeoises, ses parents ou ses compatriotes : Athanase Ribretière de la Villebague, le chirurgien François Le Goff des Huperies, le notaire Mahé du Coudray, François Le Cerf-La Pierre, fils du directeur des postes de Saint-Malo; Jean-Louis Le Vigoureux, de Saint-

Servan, époux de Julienne Le Gentil, cousine du voyageur Le Gentil de la Barbinais³³; Guyomar-Préaudet, ingénieur à l'île Bourbon; René Furic de Kerguiffinan, employé, et René-Marie Le Floch, garde-magasin de la Compagnie. Des mariages unirent quelques-unes de ces familles : en 1736 Le Goff des Huperies épousa Marie-Madeleine Le Vigoureux; François Le Cerf-La Pierre devint le mari de Gillette Hayes, fille d'un capitaine de navire malouin. Les actes de ces mariages et les actes de baptême portent les signatures de tous les Malouins résidents et d'autres qui étaient de passage dans les îles : Briand de la Feillée, Magon de la Mettrie, Bois de la Salle, Mallet des Tourelles, Duhoux des Ages...

Cinq ans après l'arrivée du gouverneur la population libre avait doublé et la population servile quadruplé. Voici les chiffres inscrits dans le rapport présenté au ministre en 1740 :

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Libres (Total)	Esclaves (Total)
1735.....	61	39	54	18	172	648
1740.....	112	70	79	81	342	2.612

Le recensement en ce qui concerne les animaux est établi avec une minutie comparable à celle des statistiques administratives modernes; nous ne donnons que les chiffres qui nous semblent les plus intéressants :

	Bêtes à cornes	Volailles
1735.....	426	2.730
1740.....	2.068	8.820

L'augmentation du nombre des esclaves était due à des achats; La Bourdonnais en avait acheté 2.615 mais beaucoup étaient morts dès leur arrivée; une importation considérable de 5.000 bêtes à cornes avait été aussi mal préparée puisqu'il n'en restait que 2.068³⁴. D'après l'historien

33. Pour cette parenté, voir acte du 26 mai 1714 aux Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse B. 620 de la juridiction ordinaire de Saint-Malo.

34. Rapport publié par MARGRY, *Les îles de France et de Bourbon*, dans la *Revue maritime et coloniale*, t. VI, 1862, p. 349. Au chapitre des volailles, toutes les espèces sont en augmentation, sauf les 58 oies de 1735 réduites à 24 en 1740.

mauricien, A. d'Épinay, 2.000 habitants — pour la plupart des noirs vraisemblablement — avaient été prélevés sur la population de l'île Bourbon³⁵.

La Bourdonnais aurait voulu faire de ses administrés, et surtout de ceux qui habitaient Bourbon, de véritables paysans, travailleurs comme ceux de la mère-patrie. Il avait besoin de blé pour le ravitaillement des navires, mais les colons préféraient la culture du café, moins pénible et plus rémunératrice. Pour les forcer à exercer ce rôle de nourriciers qui leur était assigné, il employa un de ces moyens pratiques qu'il aimait : les marchandises importées par la Compagnie ne furent plus cédées aux habitants qu'en échange de blé. Il encouragea l'élevage des volailles, « rafraîchissement » très apprécié par les équipages en relâche.

Il acheta un terrain au Port-Louis et il y bâtit une belle demeure qu'il appela Monplaisir³⁶; le domaine comporta une chapelle comme à la Villebague qui fut placée sous le vocable de sainte Anne, patronne de la Bretagne, de M^{me} de la Bourdonnais et de la petite chapelle familiale du pays malouin. Une église paroissiale bâtie au quartier des Pamplemousses en 1742, fut dédiée à saint François, patron du gouverneur. Dans les jardins de Monplaisir il essaya, sans succès, d'acclimater des mûriers, mais d'après les *Mémoires* il réussit à introduire dans l'île la fataque, herbe de Madagascar qui convient à l'alimentation du bétail; on ne peut

Les statistiques modernes rencontrent parfois un certain scepticisme quand elles prétendent entrer dans d'infimes détails : il est permis de se demander si La Bourdonnais, qui ne disposait pas d'un personnel administratif surabondant et expérimenté, a pu réellement dresser un dénombrement qui n'épargne ni les oies, ni les canards, ni les chèvres disséminés dans son île.

35. *Renseignements...*, p. 95.

36. Ce fut peut-être pour l'exécution de travaux à Monplaisir que la Compagnie engagea, en 1740, quelques artistes ou ouvriers d'art : Louis Riquard, de Paris, peintre d'histoire (800 l. par an) ; Jean Mouchet, de Vallières, dans l'évêché de Limoges, maître maçon et architecte (800 l.) ; Louis Pelé, d'Étampes, et Frédéric Martin, de Nancy, sculpteurs sur bois (700 l.) ; François La Cour, des environs de Lyon, peintre en bâtiment ou impression, sachant dorer pour carrosses et autres sortes d'ouvrages exposés à l'air (700 l.) (Arch. de la Marine, à Lorient, Compagnie, registre 76, fol. 25, 26, 30).

affirmer que l'acclimatation ait été définitive car trente ans plus tard, un autre gouverneur, René Magon, se vanta d'avoir fait connaître cette fataque à ses administrés. On ne lui conteste pas le mérite d'avoir fait venir du Brésil, en 1740, le manioc, et d'en avoir répandu impérieusement la culture; quelques colons restaient indifférents ou récalcitrants : des ordonnances les forcèrent à planter cinq cents pieds par tête d'esclave. Le manioc forma dès lors la base de la nourriture des noirs³⁷. Il importa de Java des cotonniers qu'il planta dans sa terre de la Villebague³⁸; on assure que la production du coton et de l'indigo réussirent si bien que des envois importants furent faits à destination de Surate, de Moka, de la Perse, de Surate et de l'Europe. Il encouragea les plantations de cannes à sucre qui devaient prendre plus tard une place envahissante et faire disparaître les magnifiques forêts de l'île de France-Maurice. Les deux premières sucreries furent établies par ses soins ou sous son inspiration; le premier de ces établissements, situé au quartier des Pamplemousses, fut dirigé par son cousin Athanase Ribretière de la Villebague³⁹ qui le nomma la Villebague. Plus tard cette usine appartint aux frères Le Vigoureux, de Saint-Servan; elle fut ensuite vendue, comme nous le verrons, à un autre Malouin, le gouverneur René Magon, dont les parents prenaient, comme les Ribretière et les Mahé, la qualification de seigneurs de la Villebague, parce que toutes ces familles possédaient des portions du petit domaine de Saint-Méloir-des-Ondes.

37. Dans sa propagande en faveur du manioc, La Bourdonnais fut secondé par un officier, Pierre-Laurent de Reynes (A. D'ESPINAY, *Renseignements...*, p. 99-101). Reynes, revenu en France, acquit une des innombrables charges de la Cour : il était lavandier du gobelet de la Reine. Le 8 janvier 1766, il fut enfermé au château de Saint-Malo en vertu d'une lettre de cachet et il y resta plusieurs mois; le motif de sa détention est inconnu. Etienne Dupont a imaginé, mais sans fournir aucun commencement de preuve, que P.-L. de Reynes était compromis dans une intrigue au sujet d'un changement de maîtresse du Roi (DUPONT, *Le château de Saint-Malo et ses prisonniers*, dans les *Annales de la Société historique de Saint-Malo*, année 1923-1924, p. 82-85).

38. PITOT, *Île de France...*, p. 24 et 38.

39. Né à Saint-Malo, le 13 septembre 1717. — Sur la Sucrierie de Villebague, voir CRESPIN, *La Bourdonnais...*, p. 76.

La Bourdonnais essaya même d'exploiter une mine de fer et de créer une forge, mais son œuvre la plus importante et celle qu'il rappelle dans tous ses écrits avec le plus de fierté fut la création de chantiers de construction de navires ; avant lui, assure-t-il, les habitants des deux îles n'étaient pas en état de réparer leurs chaloupes : ils étaient obligés d'avoir recours aux ouvriers des navires en relâche. Or, « en 1737, j'entrepris un brigantin qui se trouva fort bien fait. En 1738, je fis construire deux bâtimens, et mis même sur le chantier un vaisseau de cinq cents tonneaux, qui, depuis, fut armé en guerre pour le compte de la Compagnie. En un mot, j'ai conduit cette entreprise de façon qu'aujourd'hui l'on construit et l'on radoube les vaisseaux au port de l'île de France aussi bien qu'au port de Lorient⁴⁰ ». On ne peut énumérer ici toutes les œuvres accomplies par La Bourdonnais : aucune n'est plus extraordinaire que la création de ces chantiers dans une île peuplée de 200 à 300 habitants blancs médiocrement recrutés et d'esclaves qui savaient tout au plus équiper une pirogue. Les événements de 1744 prouvèrent qu'il avait la merveilleuse habileté de dresser en quelques mois de bons marins et presque d'improviser une escadre.

Il essaya de trouver dans l'Océan Indien d'autres stations utiles à la France ; il entretint de bonnes relations avec les chefs des côtes de Madagascar que la Compagnie des Indes n'abandonnait pas et nommait toujours l'île Dauphine ; en 1737, de nombreux engagés y furent envoyés ainsi qu'un aumônier, François Marec, de l'évêché de Léon⁴¹. La Bourdonnais engagea les négociations qui aboutirent plus tard à l'acquisition de la baie de Sainte-Marie ; en 1746, ses vaisseaux maltraités par la tempête purent séjourner et se réparer en toute tranquillité dans la baie d'Antongil. Un poste fut établi à l'île Rodrigue, trop lointaine et trop peu

40. *Mémoires*, p. 23.

41. Archives de la Marine, à Lorient, Compagnie, Registre 74.

importante pour être colonisée, mais qui pouvait fournir aux équipages en relâche au Port-Louis d'abondantes rations de tortues de mer : on prétendait que la chair de cet animal était salutaire aux marins atteints du scorbut.

La colonie prit aussi une certaine part à une expédition organisée dans l'Inde contre la ville de Moka. L'introduction de la culture du caféier à Bourbon n'avait pas fait abandonner les relations commerciales avec l'Yémen. Ces relations furent généralement très bonnes; cependant, vers 1735, le commandant du port de Moka s'avisa d'interpréter dans un sens défavorable le traité de commerce conclu en 1709 avec Gollet de la Merveille; une expédition, ou plus exactement une démonstration navale, fut organisée par le Gouvernement et par la Compagnie des Indes; un neveu de Duguay-Trouin, Jazier de la Garde, de Saint-Malo⁴², reçut le commandement de quatre navires à bord desquels se trouvaient ses compatriotes : Roussel, de la Mabonnaye et le chevalier du Rouvre⁴³. La colonie de l'île de France s'associa à l'entreprise en envoyant le navire l'*Indien*; le 25 janvier 1737 la petite division mouilla devant Moka : des échanges de compliments et de présents n'ayant abouti à aucun résultat, les Français et les Arabes se canonnèrent sans se faire beaucoup de mal. Il fallait cependant en finir. Dans la nuit du 14 au 15 février, quelques marins débarquèrent et, grâce surtout au courage de Roussel et de La Mabonnaye, ils s'emparèrent d'un fort voisin de la ville. Huit jours plus tard, le gouverneur souscrivit aux conditions dictées par Jazier de la Garde et promit de payer une

42. Pierre-Alexandre-Nicolas Jazier, sieur de la Garde, né le 10 mai 1700, mort le 18 février 1762; fils de Pierre-Alexandre, secrétaire du duc de Chaulnes, et de Charlotte Trouin, demoiselle du Gué.

43. Les Gervais de la Mabonnaye et les Gouin de Beauchesne et du Rouvre étaient de vieille souche malouine (cf. PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiens*). Comme plusieurs autres négociants de Saint-Malo, François Gervais de la Mabonnaye avait déclaré se désister de toute prétention nobiliaire, lors de la réformation de la noblesse en 1668; ses fils, enrichis, obtinrent le 7 novembre 1720 un arrêt du Parlement de Bretagne qui rattachait leur famille à une maison noble ayant existé à Mauron au XIV^e siècle (Arch. d'Ille-et-Vilaine, 33^e registre d'enregistrement du Parlement, fol. 373-376).

indemnité de guerre de 100.000 livres. L'expédition, habilement conduite, avait bien réussi. Jazier de la Garde en publia une relation dans laquelle il loua la politesse, l'exactitude et l'honnêteté des Arabes; les mauvais procédés du gouverneur de Moka devaient être considérés comme une faute exceptionnelle⁴⁴. Un comptoir français ou une « loge » subsista à Moka jusqu'au XIX^e siècle; des indigènes continuèrent à le gérer pendant la Révolution bien que le gouvernement eut oublié leur existence⁴⁵.

En 1743, La Bourdonnais fit prendre possession, par le capitaine Lazare Picault, d'un groupe d'îles situées à 1.464 kilomètres au nord-ouest de l'île de France; elles furent nommées îles de la Bourdonnais; la plus grande reçut le nom d'île Mahé qu'elle conserve encore; les îles de la Bourdonnais furent fâcheusement débaptisées une douzaine d'années plus tard et devinrent les îles Séchelles, en l'honneur du contrôleur général René Moreau de Séchelles⁴⁶. La prise de possession de cet archipel avait pour objet de réserver les droits de la France, mais les Mascareignes étaient trop peu peuplées pour y envoyer des colons.

Quelques phrases de Bernardin de Saint-Pierre et les vignettes sentimentales qui illustrent les vieilles éditions de *Paul et Virginie* ont popularisé une image attendrissante de Mahé de la Bourdonnais: il vit sans faste au

44. *Relation de l'expédition de Moka en l'année MDCCXXXVII sous les ordres de M. de la Garde-Jazier, de Saint-Malo*. A Paris, chez Chaubert, MDCCXXXIX, petit in-12 de XII-120 pages, plan et vue de Moka. — La petite notice consacrée à Jazier de la Garde, par l'abbé Manet, dans ses *Malouins célèbres* (p. 75-76) est une de ses compositions les plus fantaisistes: l'expédition de Moka aurait eu lieu en 1637 et la relation en fut publiée en 1629: « la France perdit en lui (Jazier) un des plus habiles marins qu'eut formés le règne de Louis XIII ».

45. H. PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, Paris, 1901, in-8°, p. 341.

46. J.-B.-Martin Hérault, fils du contrôleur général, épousa à Saint-Malo, en 1753, Marie-Marguerite Magon de la Lande; de ce mariage naquit le conventionnel Marie-Jean Hérault de Séchelles. — L'orthographe moderne du nom des Seychelles est une faute qui remonte au commencement du XIX^e siècle.

milieu des colons, il s'assied à leur table et mange à leur mode, dans des moitiés de calebasse, des patates et des bananes, sous les regards émus du bon nègre Domingue et de la fidèle Marie.

La Bourdonnais ne procéda pas à l'île de France avec la bénignité et l'indulgence que la tradition lui prête. Dans ses lettres et dans ses rapports écrits avec une netteté tranchante, le gouverneur ne cessa de stigmatiser la paresse et l'indocilité de ses administrés, de ces « esprits fougueux » qu'il fallait conduire avec adresse et sévérité. La paresse, en particulier, irritait cet homme laborieux. Envers les intrigants, il fut sans pitié. Un historien mauricien nous apprend comment il traita certains colons dont il avait deviné l'hostilité : il fit arrêter à son départ pour la France un sieur de Bellecourt qui emportait les lettres d'une quarantaine de mécontents; il s'empara des lettres, les ouvrit et fit condamner les auteurs à l'amende et à la prison ; « on alla jusqu'à brûler les maisons de Bellecourt »⁴⁷.

Sévère pour les colons, La Bourdonnais n'a presque jamais accordé d'éloges aux officiers, aux marins, aux magistrats, aux agents placés sous ses ordres ; il semble éviter de les nommer; dans son *Mémoire* il n'a pas placé un mot de sympathie pour son compatriote Tréhouart de la Gatinais, capitaine de la Compagnie des Indes, poursuivi en même temps que lui après l'affaire de Madras; il a enregistré avec une sécheresse extrême l'infortune de son frère La Villebague, son fidèle associé dans toutes ses entreprises maritimes et commerciales, entraîné dans sa chute, emprisonné, mort en mer en 1748 à bord du navire qui le ramenait en France pour être jugé. A ne lire que le *Mémoire* et les *Rapports*, on devrait croire que le gouverneur n'eut aucun collaborateur, qu'il organisa tous les services de l'île et qu'il y enseigna tous les métiers, qu'il

47. D^r BASCHET, *Un délateur de La Bourdonnais* (*Revue du pays d'Aleth*, Saint-Malo, mars 1905). — Il est juste de dire que Bellecourt, victime de procédés si nettement extra-légaux, était indigne d'indulgence.

fut charpentier et calfat aussi bien qu'architecte et ingénieur des constructions navales. D'après une phrase souvent citée, en 1735, « tout le corps du génie était réduit à un métis indien qui dirigeait la construction d'un petit moulin à vent que je trouvai, en arrivant, porté à l'élévation de huit pieds de terre »⁴⁸. En fait, si ce métis indien, qui s'appelait Gerbaud, était au mois de juin 1735, par suite de circonstances exceptionnelles, le seul représentant de l'art de bâtir, l'excellent ingénieur de l'île de France, Charpentier de Cossigny, rejoignit son poste très peu de temps après, mais le gouverneur ne s'entendit pas avec lui et ne tint aucun compte de ses avis. L'île Bourbon avait aussi un ingénieur, Guyomar de Préaudet, qui dressa le plan de la ville de Saint-Denis, plan jugé mauvais en 1744 par La Bourdonnais⁴⁹.

S'il était toujours permis de juger un homme d'après ses écrits, on devrait penser que La Bourdonnais avait un caractère très personnel et un esprit difficile jusqu'à la malveillance. Heureusement, quelques témoignages établissent que cet homme énergique et même brutal, était parfois charitable et bon : il assista des colons dignes d'intérêt en leur consentant des prêts à long terme ou en leur faisant des libéralités importantes; il donna 10.000 livres à une jeune fille noble et pauvre pour faciliter son mariage; il permit aussi au fils de l'ancien gouverneur de Bourbon, Boucher-Desforges, de fonder un foyer en donnant à sa fiancée, M^{me} Grimaud, deux habitations, dix noirs et quarante pièces de bétail⁵⁰. Après la mort de M^{me} de la Bour-

48. *Mémoires*, p. 18-19.

49 Ce plan homologué le 2 mai 1742 par le conseil supérieur de la colonie et désapprouvé le 15 août 1744 par Mahé de La Bourdonnais est conservé à l'hôtel de ville de Saint-Denis (île de la Réunion), ainsi qu'un plan dressé en 1762 par un autre Breton, Le Gentil (TROUETTE, *L'île Bourbon pendant la période révolutionnaire*, Paris, 1888, in-8°, t. I, p. 29).

50. CRESPIN, *La Bourdonnais...*, p. 68. — Les traditions enregistrées par M. Crespin ne sont pas toutes rigoureusement exactes dans le détail : le fils aîné de l'ancien gouverneur, Antoine-Marie Boucher-Desforges, qui servit sous

donnais, il abandonna sa belle maison de Monplaisir à la colonie et la transforma en hôpital. Plus encore que ces actes de générosité, le souvenir gardé par notre ancienne colonie à son créateur atteste qu'il fut généralement aimé et que ses services furent appréciés.

Cependant le ton toujours soupçonneux des lettres du directeur de la Compagnie des Indes faisait sentir à La Bourdonnais que des critiques graves ne cessaient d'être formulées contre lui par des fonctionnaires ou par des colons trop impérieusement traités. L'ingénieur Charpentier de Cossigny était un censeur sévère et dangereux car il possédait la confiance d'Orry de Fulvy; ses lettres sont pleines de médisances spirituelles et perfides, Le 15 décembre 1736 il écrivait à son protecteur : « Il est d'une jalousie démesurée sur tout ce qui se peut et ce qui se doit exécuter dans cette isle. Il craint comme un enfant que je diminue tant soit peu la gloire qu'il se fait de former cette colonie. Il veut être le seul ici qui imagine et il s'est fait une maxime d'imaginer sur les choses les plus communes à rebours de tous les hommes... Il a la cruauté en mille rencontres de comparer ce qui s'est fait avec quatre fois plus de forces depuis dix-huit mois qu'il est ici revêtu de l'autorité, avec ce que j'ai fait en six mois contrecarré d'un conseil avec quatre fois moins de monde qui n'avoit pas même sa subsistance assurée. Aussi ne perd-il aucune occasion de m'aiguillonner de quelques traits piquants, mais par bonheur pour moi c'est avec tant de grossièreté que je ne suis redevable du silence que je garde qu'à la promesse que je vous ai faite de ne me gendarmer sur rien »⁵¹. Comme La Bourdonnais aimait les situations nettes il demanda un

les ordres de La Bourdonnais aux îles et dans l'Inde, resta célibataire; peut-être s'agit-il d'un premier mariage contracté par son frère, Jacques-François, qui épousa plus tard Marie-Elisabeth Le Lubois, de Lorient.

51. Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises (papiers Margry), mss 9344, fol. 193. — Cf. Joseph TRILLAT, *La Bourdonnais à l'île de France*, dans *Le Temps* du 10 juin 1931.

congé pour aller pénétrer les raisons du mécontentement ou de la méfiance de ses chefs de Versailles et de Paris.

Des deuils de famille lui faisaient aussi désirer de s'éloigner pour quelque temps de l'île de France. Marie-Anne Le Brun de la Franquerie lui avait donné deux enfants : François-Gilles né le 27 avril 1736 et Philibert-François né le 14 juillet 1737. L'aîné mourut le 16 février 1738 et sa mère succomba trois mois plus tard, le 9 mai⁵².

Au mois de décembre 1739, le gouverneur s'embarqua pour la France; à son arrivée, il confia à ses parents de Saint-Malo l'enfant qui lui restait en même temps qu'un petit nègre du Bengale destiné sans doute à lui servir de compagnon de jeu. Ce nègre, baptisé le 1^{er} mai 1741, eut pour parrain son petit maître. La vie de celui-ci fut brève : il mourut à Saint-Malo le 2 juin 1744⁵³.

A peine arrivé à Paris, La Bourdonnais se mit en quête de ses accusateurs; il aurait eu peut-être quelque peine à les découvrir si l'un d'eux, ce sieur de Bellecourt qui avait été si durement malmené à l'île de France, n'avait eu l'imprudence de faire imprimer un libelle; le personnage

52. Elle fut inhumée auprès de son enfant dans la chapelle Sainte-Anne de Monplaisir; les ossements découverts le 27 décembre 1827 furent solennellement transportés dans le chœur de l'église de la ville.

53. Etat civil de Saint-Malo. Le nègre eut pour marraine une autre enfant, Jeanne-Michelle Picot de la Rive. Voici le texte de l'acte de sépulture de l'enfant de La Bourdonnais : « Ecuyer François Mahé, né à l'île *Maurice*, âgé de six ans onze mois, fils d'écuyer Bertrand-François, sieur de la Bourdonnais, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des îles de France et de Bourbon, et de dame Marie-Anne-Joséphé Le Brun, mort le 2 de juin 1744 et inhumé le jour suivant dans l'église cathédrale et paroissiale par moy soussigné curé, en présence des soussignés. Bar, prêtre. N. Richer, prêtre. Thumbrel, curé ». — On remarquera que le curé n'était pas bien fixé sur le nom de l'île gouvernée par son compatriote. — La succession de l'enfant échut dans l'estoc maternel à sa cousine germaine dont l'histoire est passablement romanesque. Marie-Anne-Isabelle-Françoise-Ritte Le Brun, née à Ténérife en 1733 était fille de Pierre-Joseph Le Brun du Vallion (frère aîné de M^{me} de la Bourdonnais) et d'une Irlandaise habitant Lisbonne, Ysabel-Félix Géraldin. Ses parents s'étaient mariés aux Canaries. Peu de temps après la naissance de l'enfant, son père mourut à la côte de Guinée et sa mère devint folle. Pendant plus de quinze ans, les parents de Bretagne ignorèrent le mariage de Le Brun du Vallion et l'existence de son enfant (Arch. d'Ille-et-Vilaine, B. Jurid. du Vau-Salmon, successions). Ritte Le Brun épousa en 1754 Julien-Nicolas Magon de la Villebague, frère cadet d'Alain, gouverneur de l'île de France.

avait un passé si chargé et il était si notoirement indigne d'intérêt que ses accusations furent facilement écartées de même que quelques autres rapports plus ou moins anonymes concernant la gestion financière du gouverneur. Celui-ci, rassuré sur les sentiments du cardinal de Fleury et du contrôleur général à son égard et plein de confiance dans l'avenir, voulut reconstruire son foyer prématurément détruit. Le 27 novembre 1740, il contracta un nouveau mariage en épousant, à l'église Saint-Eustache de Paris, Elisabeth-Charlotte Combault d'Auteuil, fille de César, écuyer du prince de Condé, et de Thérèse de la Motte. Ce mariage l'unit à une famille qui s'allia l'année suivante à celle de Dupleix. En effet, Jeanne Albert, veuve de Jacques Vincens, qui épousa Dupleix le 17 juin 1741, était la sœur de Marie-Madeleine Albert, femme depuis le 11 juin 1735 de Louis Combault d'Auteuil, frère de M^{me} de la Bourdonnais⁵⁴. L'alliance ou l'affinité créée par ces unions ne pouvait réconcilier deux hommes qui n'avaient l'un pour l'autre ni estime, ni sympathie. Elle n'eut vraisemblablement d'autre conséquence que celle-ci : au mois d'octobre 1746, lorsque Dupleix voulut faire arrêter La Bourdonnais à Madras, il rappela à Pondichéry Combault d'Auteuil, commandant de la cavalerie, et le remplaça par un autre officier, estimant que, décemment, l'opération ne devait pas être faite par leur commun beau-frère.

Le contrat de mariage passé le 22 novembre 1740 devant M^e Roger, notaire à Paris, renferme une clause intéressante : le montant des apports du marié fut estimé 900.000 livres. On se rappelle que le contrat conclu le 18 novembre 1733 avec Marie-Anne Le Brun de la Franquerie les évaluait à 300.000. Sept ans passés au gouvernement de l'île de France avaient permis à cette fortune de

54. Pendant son veuvage, il eut une liaison avec une dame Catherine Verquin ; un enfant naquit et fut baptisé en l'église Saint-Sulpice de Paris, le 15 juillet 1741, sous le nom de Jean-Jacques Mahé-La Bourdonnais (E.-L. DE LA FARELLE, note dans l'*Hermine*, t. XXXII, 1905, p. 173).

tripler. Pendant les années qui suivirent elle devait continuer la même marche ascendante malgré les difficultés résultant de la guerre et des variations de la politique française.

Est-il nécessaire de dire que le progrès si rapide de cette fortune surprit ? Certains directeurs de la Compagnie témoignèrent même un étonnement teinté de mécontentement, car en dépit des améliorations obtenues dans l'administration et dans la mise en valeur des îles, améliorations complaisamment énumérées dans les rapports du gouverneur, l'exploitation de la colonie restait déficitaire et fortement onéreuse. Un des directeurs s'étant hasardé à demander des explications obtint une réplique d'une brutale et habile franchise... : « M'ayant demandé avec aigreur comment j'avais si bien fait mes affaires et si mal celles de la Compagnie : j'ai fait mes affaires selon mes lumières, et celles de la Compagnie d'après vos instructions, lui répondis-je »⁵⁵ ; il put ajouter que l'on n'avait pas le droit de demander à une colonie naissante de procurer des bénéfices et que les charges imposées à l'île de France par le rôle politique résultant de sa situation géographique dépasseraient pendant bien longtemps encore ses possibilités de production.

Le rapport adressé à l'intendant des finances et que nous avons plusieurs fois cité⁵⁶ fut approuvé. La Bourdonnais, confiant dans la protection d'Orry, avait l'habitude de traiter les directeurs de la Compagnie avec beaucoup de sans-gêne. Ce fut à leur insu qu'il obtint l'adhésion, malheureusement éphémère, du ministre à un projet grandiose : tenir dans les mers de l'Inde une escadre de vaisseaux bons voiliers et bien armés qui, dès la nouvelle de la guerre, iraient croiser dans les détroits de la Sonde et

55. *Mémoires*, p. 43.

56. Document publié par MARGRY, dans son étude sur *les îles de France et de Bourbon sous le gouvernement de Mahé de la Bourdonnais* (*Revue maritime et coloniale*, t. VI, 1862, p. 334-382).

sur les côtes de l'Hindoustan et s'empareraient des navires anglais. L'opération aurait porté un coup terrible au commerce de nos rivaux; elle aurait désarmé leur marine militaire en ruinant ou détruisant les bases d'opération; enfin elle aurait procuré des profits immenses aux armateurs et à leurs bailleurs de fonds⁵⁷.

Tout le monde savait en Angleterre comme en France que la paix établie par le Traité d'Utrecht n'aurait pas une éternelle durée, mais les avis étaient partagés sur la conduite à tenir dans l'Inde. Dupleix et les directeurs de la Compagnie désiraient que la neutralité fut observée ainsi que pendant certaines guerres précédentes; la Compagnie anglaise des Indes manifestait les mêmes sentiments mais sans pouvoir garantir qu'ils seraient partagés par les officiers de la marine royale. La Bourdonnais ne croyait pas que l'observation de la neutralité fut possible. Il était Malouin et il savait que ses compatriotes ne s'étaient pas fait faute, de 1708 à 1712, de capturer dans l'Océan Indien des navires anglais et hollandais. Il connaissait sans doute d'autres exemples du manque de respect des marins de Saint-Malo pour les trêves et même pour les traités de paix. Né en 1699, il faisait en qualité de mousse son premier grand voyage dans l'Amérique du Sud, lorsque Duguay-Trouin, son compatriote, prit et pillait Rio-Janeiro; son enfance et sa jeunesse avaient été bercées par le récit d'aventures de ce genre; il rêvait d'être le héros de pareils exploits aussi profitables que glorieux. Le gouvernement lui accorda, avec le grade de capitaine de frégate, le commandement d'une escadre formée d'un vaisseau de guerre et de cinq navires de la Compagnie. Les directeurs durent obéir aux volontés du Roi, mais le ton des lettres échangées ne permet pas de douter de leur mécontentement et de leur mauvaise volonté.

57. Pour tout ce projet, voir les *Mémoires*, p. 35-38, 61-63. — La Bourdonnais évaluait les frais de l'armement à six millions et il offrait de mettre 500.000 l. dans l'affaire.

Dès qu'il eut obtenu gain de cause, La Bourdonnais prit la route des Indes. Il passa à Saint-Malo, mais arrivé dans la matinée, il prit à peine le temps de dîner chez sa mère et repartit à deux heures : « Il est d'expédition », écrivait Georges Trublet de la Villejégu, qui avait eu beaucoup de peine à lui dire quelques mots au milieu de la foule des admirateurs qui emplissait la maison maternelle⁵⁸. La veuve de Jacques Mahé avait quitté la modeste maison de la rue du Pont-qui-Tremble pour occuper un appartement situé au rez-de-chaussée d'une maison de la rue de Toulouse. Elle ne devait plus revoir son fils; depuis longtemps elle était malade : le 22 septembre 1739, lorsqu'elle fit établir un acte de fondation de messes à célébrer dans sa chapelle de la Villebague, le notaire constata qu'elle gisait au lit et qu'elle ne pouvait signer à raison de la paralysie de sa main droite. Michel Picot, écuyer, sieur de Clorivière, ami et mandataire ordinaire de la famille, signa à sa place⁵⁹. M^{me} de la Bourdonnais mourut le 12 octobre 1741; l'inventaire dressé après son décès et la vente du mobilier prouvent que, grâce sans doute aux libéralités de ses fils, la vieille dame était dans une situation plus aisée qu'au temps de sa jeunesse⁶⁰.

L'armement de l'escadre retint pendant trois mois La Bourdonnais à Lorient; il eut une première déception en constatant qu'on lui donnait moins de vaisseaux qu'on lui

58. G. SAINT-MLEUX, *Un bourgeois de Saint-Malo au temps de Louis XIV* (*Annales de la Société historique de Saint-Malo*, année 1919-1920, p. 80). Avant d'entrer dans sa ville natale. La Bourdonnais dina chez Perrine-Thérèse Duhamel de Champy, veuve de J.-M. Briand de la Feuillée, capitaine de la Compagnie, mort en 1739. Nous citons ces noms dans l'espoir de suggérer à quelques amateurs l'idée de chercher les lettres du colonisateur dans les archives des familles avec lesquelles il fut en relation : On devrait explorer les archives provenant des Le Brun, Drake, et surtout Picot de Clorivière.

59. Fondation d'une rente annuelle de 102 l. faite par M^{me} de la Bourdonnais et par sa cousine Guillemette-Lidivine Le Goff des Huperies; la fondation fut renouvelée et confirmée par l'évêque, le 27 avril 1741 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, G. 76).

60. L'argenterie, sans être opulente, était cependant moins misérable qu'en 1705 : 2 cuillers à ragoût, 9 fourchettes, 9 cuillers, 6 cuillers à café et 2 assiettes. La vente du mobilier ne donna que 2.209 l., mais tous les meubles ne furent pas mis en vente (Arch. d'Ille-et-Vilaine, jurid. de Saint-Malo, liasse 740).

avait promis, mais il partit enfin le 5 avril 1741 à bord du *Fleury*.

M. et M^{me}. de la Bourdonnais figurent sur le rôle du bord⁶¹ en qualité de passagers « à la table », ainsi que M^{lles} d'Hargenvillier et de Fonbrune, filles de deux habitants de l'île qui revenaient chez leurs parents, les sieurs Roudic, de Caudan⁶², et Tromelin, de Josselin, et un peintre parisien nommé Ricquart. Un autre peintre d'origine suisse, François La Cour, est inscrit à la ration et demie. Les domestiques du ménage La Bourdonnais étaient plus nombreux qu'au voyage de 1735 : Louis-François Massé, Pin, cuisiniers ; Ignace, maître d'hôtel ; Palmo, indien ; Cupidon, noir, et Isabelle, négresse, mangeaient à l'office. Les passagers « à la ration » étaient tous des gens de métier qui faisaient le voyage de leur plein gré ou par engagement envers la Compagnie : deux cloutiers originaires des évêchés de Vannes et de Quimper, Jacques Le Nord et François Jouanec ; deux menuisiers de l'évêché de Saint-Brieuc, Pierre Pasco et René Golven ; deux charpentiers, Jacques Duireau, de Saint-Malo, et René La Chesnaye, de Rennes ; deux briquetiers, Jean Quelenec et Jean Héлары, des évêchés de Quimper et de Léon ; cinq cordonniers, Jérôme Hugot, de Quimper ; Julien Glaziou et Louis Auffrédic, de Vannes ; Claude Jouan, de Saint Pol de-Léon et J.-B. Hélin, de Bruxelles ; quatre tailleurs d'habits et boutonniers, Joseph Burnez, de Saint-Brieuc ; P. Barabot, de Clermont ; P. Gravier, de Cambray, et F. Lamv. de Bruxelles. Le navire transportait aussi des officiers et des soldats.

61. Archives de la Marine à Lorient, plusieurs noms paraissent aussi incorrectement écrits que dans le rôle du *Duc de Bourbon* en 1735.

62. La paroisse de Caudan eut pour recteur de 1719 à 1741 Jacques Roudic, originaire d'Ambon. — En 1777-1781, Roudic, ancien employé de la Compagnie des Indes, était membre du conseil supérieur de l'île Bourbon ; par son testament, il légua 60.000 livres au curé de Saint-Denis pour acheter des esclaves qui seraient employés aux travaux des chemins (E. TROUETTE, *L'île Bourbon*..., p. 56).

D'après le *Mémoire* justificatif, les marins et les soldats de la Compagnie des Indes étaient aussi ignorants de leur métier que les maçons, les charpentiers ou les ingénieurs de l'île de France avant que La Bourdonnais parût dans la colonie : « Je trouvai que les trois quarts des matelots n'avaient jamais navigué et, presque tous, jusqu'aux soldats, ignoraient ce que c'était qu'un canon et un fusil ». Dans ce passage de son factum ainsi que dans quelques autres, l'auteur dépasse les limites de l'exagération : les équipages des vaisseaux de la Compagnie des Indes étaient toujours formés de matelots d'élite. Après quatre mois de voyage, le *Fleury* arriva à destination. La colonie était en ordre, mais les nouvelles de Pondichéry menacé par les Mahrattes étaient inquiétantes. Le 22 août, huit jours à peine après son arrivée, La Bourdonnais remit à la voile; il trouva la capitale des établissements français dégagée, mais Mahé était bloqué depuis plusieurs mois; le combat livré le 5 décembre 1741 fut plus dur que celui auquel le jeune Mahé de La Bourdonnais avait pris part en 1725, mais il fut également heureux; la ville fut prise et peut-être pillée. On conserve au musée archéologique de Rennes une très belle statue en lave noir du dieu Vichnou, qui, d'après une tradition, à vrai dire douteuse, aurait été prise à Mahé par le vainqueur et donnée au célèbre collectionneur et historien breton, le président de Robien. Cette campagne avait permis d'aguerrir les équipages. Rentré dans ses îles, le gouverneur attendait avec confiance des événements plus graves : « Je n'envisageais qu'un avenir favorable et j'appelais la guerre comme un moyen sûr de ruiner dans l'Inde les ennemis de la France ». La guerre ne devait pas tarder à éclater, on le savait, mais désireux d'en épargner les trahit redoublèrent d'efforts et réussirent enfin à convertir le gouvernement à leurs idées. Au printemps de 1742, La Bourdonnais reçut avec consternation l'ordre de renvoyer maux aux établissements de l'Inde, les partisans de la neu-

ses navires en Europe. Il dut obéir bien qu'il fut convaincu que cet ordre mettait l'Inde française, et peut-être même les Mascareignes, à la discrétion des escadres anglaises. Puisqu'on ne voulait pas qu'il préparât la guerre, il se livra aux travaux de la paix, établissant pour son compte des indigoteries, des sucreries et des cotonneries. Ainsi que nous l'avons dit, les agents de la Compagnie avaient le droit de faire du commerce; il est permis de penser que, tout au moins pendant les périodes de tranquillité, ils étaient plus occupés de leurs affaires personnelles que de celles de l'Etat; la correspondance entre Dupleix et Dumas, gouverneurs de Chandernagor et de Pondichéry, ne traite guère que de leurs entreprises d'armement et d'échange; on y trouve fort peu de chose sur la politique générale. Sur le terrain commercial, Dupleix et La Bourdonnais se retrouvèrent rivaux; dans une lettre de 1735 relative à une modification dans l'itinéraire de certains vaisseaux de la Compagnie, provoquée par La Bourdonnais, Dupleix laissa tomber les mots d'ambition et de cupidité. En 1737, après avoir préparé un armement coûteux pour la côte d'Afrique, il eut le désagrément de recevoir une lettre du directeur de Paris le prévenant que cette côte était réservée à l'entrepreneur gouverneur de l'île de France; l'année suivante, ce fut la venue à Chandernagor d'un navire avec un chargement de 1.100 piastres de cauris, presque toutes pour le compte de La Bourdonnais qui provoqua ces réflexions: « Voilà un sûr moyen de faire bientôt fortune sans courir de grands risques. Les vaisseaux de la Compagnie servent à transporter les effets de ce seigneur ». Les 1.100 piastres en donnèrent à la vente 14.143⁶³. On peut être certain qu'à l'occasion La Bourdonnais portait sur la conduite de Dupleix des appréciations aussi malveillantes.

Le 1^{er} septembre 1744, la frégate la *Fière* apporta aux îles la nouvelle de la déclaration de guerre; des instructions

63. MARTINEAU, *Dupleix et l'Inde française*, t. I, p. 280, 322, 529.

de la Compagnie renouvelèrent la défense de commettre des actes d'hostilité, car on rêvait toujours de conserver l'impossible neutralité. La désillusion vint vite : au commencement de l'année 1745, les vaisseaux anglais se mirent à razzier les bâtiments français; aux capitaines qui voulaient protester, le commodore Barnett répondait : « Messieurs, nous exécutons contre vous ce que M. de la Bourdonnais avait projeté contre nous ».

A Pondichéry, Dupleix demandait avec instance du secours; à l'île de France, La Bourdonnais n'avait que quelques navires de commerce, en relâche, de 40 à 50 canons, l'*Insulaire* de 36 canons, construit dans l'île, et un petit navire qui lui appartenait. Le 18 avril 1744, le naufrage du *Saint-Géran* — ce naufrage que Bernardin de Saint-Pierre devait immortaliser — priva la colonie de secours dont elle avait le plus grand besoin. Les vivres durent être rationnés. Dans des conditions très défavorables, au milieu de difficultés de tous genres, La Bourdonnais réussit à constituer des équipages avec des éléments singulièrement médiocres, osant même embarquer comme matelots ou comme soldats deux à trois cents noirs que l'on venait d'enlever à la brousse africaine; il transforma en unités de combat les navires de la Compagnie et les bâtiments de commerce; il réussit ainsi à former une sorte d'escadre. L'année 1745 et les premiers mois de l'année 1746 sont certainement la plus belle période de son histoire. Il accomplit alors une œuvre extraordinaire, imposant ses idées aux membres des conseils de la colonie aussi bien qu'aux capitaines de navires, trop portés à prétendre qu'ils avaient le devoir de défendre leur bâtiment mais point celui de faire la guerre d'escadre; il dut étudier et préparer plusieurs plans de campagne car on manquait de renseignements exacts sur la situation de l'Inde et sur les forces navales des Anglais; de plus, les instructions et les ordres des directeurs de Paris arrivaient généralement mal à

propos car les dangers de la guerre allongeaient encore la durée des communications entre la métropole et la colonie. Enfin, après avoir réparé pendant une relâche à la baie d'Antongil une partie des dégâts causés par une tempête, l'escadre sortit de la baie le 1^{er} juin 1746 pour se rendre à Pondichéry et rencontra quelques jours plus tard l'escadre anglaise qui l'attendait : « Je n'ai lieu de taire ici l'effet que produisit cette nouvelle. Je remarquai dans les équipages une ardeur générale, ce qui me fit un grand plaisir; et lorsque je fis mes dispositions avec Messieurs les Capitaines pour le combat, je les trouvai tous de la meilleure volonté du monde; je les fis venir à mon bord, et là, il fut résolu que, si nous avions vent à l'ennemi, sans autre combat, nous irions à l'abordage »⁶⁴. La rencontre eut lieu le 6 juillet; la flotte anglaise comprenait un vaisseau de 64 canons, deux de 56, un de 50, un de 40 et une frégate de 20, tous ces vaisseaux avaient des canons de 24. La Bourdonnais commandait à un vaisseau de 60 canons, un de 36, trois de 34, trois de 32, 28 et 26; un seul bâtiment avait des canons de 18, les autres n'avaient que du 12 et du 8. Dès le début de l'action, trois navires français furent mis hors de combat; intrépidement, La Bourdonnais se rendit à l'avant-garde et mena le combat jusqu'à la chute du jour. Le lendemain, il eut la surprise et le regret de voir l'ennemi s'éloigner; il n'avait pu anéantir l'escadre anglaise, mais il l'avait fait fuir; si l'état de ses navires ne permettait pas de la poursuivre, il put du moins arriver à Pondichéry le 9 juillet.

On trouvera dans les nombreux ouvrages consacrés à l'histoire des établissements français de l'Inde le récit dramatique et navrant de sa querelle avec Dupleix. Nous rappellerons seulement que la sécurité des établissements français ne pouvait être assurée que par la mise hors de

64. Ce passage des *Mémoires* (p. 85) est le seul qui renferme un éloge des subordonnés de l'auteur.

combat de l'escadre anglaise et par la prise de Madras. La Bourdonnais ne disposait que de quelques semaines pour la croisière et pour le siège, car on approchait de la saison pendant laquelle il était impossible aux vaisseaux de stationner dans les mauvaises rades de la côte occidentale de l'Inde; on ignorait d'ailleurs où était allée l'escadre ennemie, plus forte que la nôtre et qui pouvait surgir d'un moment à l'autre. Après de trop longues hésitations, La Bourdonnais parut se rendre aux désirs de Dupleix; il alla assiéger et prendre Madras, mais le 21 septembre il promit aux Anglais de leur rendre la ville moyennant le payement d'une rançon de 1.110.000 pagodes (environ neuf millions de francs) et la remise de l'artillerie et des approvisionnements de guerre. La politique de Dupleix exigeait impérieusement qu'il fût maître de Madras. Les discussions violentes entre les deux chefs se prolongèrent pendant un mois et retinrent si longtemps l'escadre⁶⁵ dans la rade que, le 14 octobre, à l'entrée de la mauvaise saison, un ouragan détruisit plusieurs vaisseaux et en mit d'autres hors d'état de naviguer et surtout de combattre. La Bourdonnais laissa dans l'Inde les équipages et les soldats qu'il ne put emmener et qui permirent à Dupleix de sauver Pondichéry⁶⁶; le 23 octobre, il reprit la route de l'île de France avec les quelques bâtiments qui pouvaient encore tenir la mer.

Depuis le 10 mars 1746, sa place de gouverneur était occupée par le fils de l'un des directeurs de la Compagnie, P.-F.-B. David. Le 5 mars 1747, il quitta pour la dernière fois l'île de France à la tête des débris de son escadre qu'il avait ordre de conduire aux Antilles. Des tempêtes et divers contretemps le forcèrent à relâcher à la côte d'Angola d'où

65. Les neuf vaisseaux de l'escadre étaient commandés par Herbert de la Porte-Barrée, Lobry, Tréhouart de la Gatinais, Mérigon de la Baume, Béard, de la Chaisse, de Ponneland, de Champlais et Sellé. Les cinq premiers étaient originaires de Saint-Malo.

66. Il a écrit dans ses Mémoires, et son avocat a répété : « C'est au coup de vent du 13 octobre qui ruina l'escadre française devant Madras que la Compagnie dut le salut de tous ses établissements de l'Inde ». — C'est prendre bien gaillardement « les choses par le bon côté ».

il envoya en Europe sur un navire portugais sa femme et ses enfants. Au mois de septembre, il arriva à la Martinique avec les trois navires qui lui restaient. Il agitait encore de vastes desseins et voulait faire part aux ministres « d'un projet pour dédommager la France de toutes ses pertes ». Il voulait surtout se justifier des accusations que l'Inde française lançait contre lui. Il s'embarqua à l'île Saint-Eustache, sous un faux nom, à bord d'un navire hollandais; mais il fut capturé par les Anglais, reconnu et conduit en Angleterre. On l'y retint peu de temps. Arrivé à Paris le 25 février 1748, il fut arrêté dans la nuit du 1^{er} mars et enfermé à la Bastille. Son procès commença : il était accusé des fautes les plus graves : insubordination, prévarication, trahison... Après deux années d'enquêtes et de débats qui excitèrent dans toute la France et surtout dans les régions maritimes le plus vif intérêt, les commissaires désignés par le Roi proclamèrent le 3 février 1751 son innocence.

Une pièce saisie chez son notaire au cours de l'instruction donnait l'état de ses affaires dressé par lui-même dans les derniers temps de son séjour à l'île de France : sa fortune atteignait 2.260.000 livres, somme plus élevée encore que les « apports » déclarés dans le contrat de mariage de 1740⁶⁷. Mais ses intérêts souffrirent pendant sa longue captivité, car la Compagnie des Indes ainsi que ses débiteurs voulurent profiter de sa disgrâce pour ne pas acquitter leurs dettes. Peut-être, comme le veut la légende, connut-il sinon la détresse, du moins de sérieux embarras dans les mois qui suivirent sa sortie de la Bastille. Son indomptable énergie ne l'abandonnait pas; il continuait à lutter; d'après

67. Dans son *Mémoire pour le Sr de la Bourdonnais* (p. 281-282) l'avocat P. de Gennes écrit que le progrès de la fortune de son client n'eut rien d'anormal, au contraire : « Quand on scait qu'en 1740, il possédoit 900.000 l., on conviendra que dans le poste qu'il occupoit, avec de si gros fonds et les connoissances peu communes qu'il a acquises sur toutes les parties du commerce, il est étonnant que ses richesses ne soient pas devenues bien plus considérables dans l'espace de six années pendant lesquelles le commerce particulier étoit permis dans les isles ».

un mémoire de véracité douteuse⁶⁸, il aurait même songé à repartir dans l'Inde et à faire de nouveaux armements mais cette fois sous le drapeau du roi de Prusse.

Usé par la lutte, épuisé par la claustration qu'il avait subie pendant deux ans, il tomba malade. Le 8 novembre 1753 il sentit que la fin était proche et dicta son testament : il institua son fils Louis-François légataire universel et il ordonna que sur le recouvrement de ses créances, 500.000 livres seraient employées à lui acheter une terre située à quarante lieues au moins de Paris; une somme de 12.000 livres et une rente viagère furent données à Santerre, son fils naturel, dont M^{me} de la Bourdonnais était priée de diriger l'éducation; Lossieux, un secrétaire d'origine malouine, fut gratifié d'un diamant d'une valeur de 100 pistoles; enfin un legs touchant prouva que le testateur n'avait pas oublié ses parents bretons : il ordonna que pendant vingt ans les revenus de tous ses biens situés en Bretagne seraient distribués aux parents pauvres que désignerait sa sœur la religieuse; à cette sœur il donna une somme de 2.400 livres et une pension viagère de 300 livres⁶⁹.

Bertrand-François Mahé de la Bourdonnais mourut le 10 novembre 1753.

Il laissait trois enfants, un fils, Louis-François, qui épousa Marie-Josèphe-Françoise-Isabelle-Honorade O'Friell, et

68. Ce mémoire fut présenté, le 13 juillet 1769, au ministre des affaires étrangères, par un certain M. de Magnières, des environs de Lunéville, qui n'était peut-être qu'un intrigant. L'auteur raconte que La Bourdonnais, après sa sortie de la Bastille, mécontent du gouvernement français, lui fit part de son intention d'entrer au service de Prusse. Il était disposé à offrir au roi Frédéric 200.000 écus pour contribuer aux frais d'un armement dirigé contre le soubab de Bengale. Magnières le détourna de ce projet préjudiciable aux intérêts français, mais, en 1769, il proposait de le reprendre dans des conditions plus acceptables (Archives des Affaires Etrangères. Asie : mémoires et documents, p. 242, cité par E. BARBÉ, *Le nabab René Madec*, Paris, 1894, in-12, p. 36-38).

69. E. HERPIN, *Le testament de M. de la Bourdonnais* (*L'Hermine*, t. XXXII, 1905, p. 22-26).

deux filles; l'aînée, Charlotte-Françoise, devint la femme, en 1766, de Louis-Hercule, marquis de Montlezun, mestre de camp de cavalerie; la cadette, Pierrette-Thérèse, épousa son cousin germain, Louis-Charles-César de Combault.

La fortune de La Bourdonnais, très importante en 1753 comme le montrent les dispositions du testament, fut en partie dilapidée par P.-F. Desvaux-Dumorier, tuteur onéraire qui contrefit la signature du défunt. Au cours du procès qui lui fut intenté il avoua avoir détourné 700.000 livres, mais M^{me} de la Bourdonnais se plaignit de vols montant à 1.200.000 livres au moins⁷⁰. La gêne à laquelle se trouvèrent réduits la veuve et les enfants de l'ancien gouverneur des îles de France et de Bourbon ne doit donc pas être attribuée à l'ingratitude du gouvernement royal ni à l'injustice de la Compagnie des Indes, mais à une infortune personnelle.

La famille Mahé de la Bourdonnais, qui ne paraît pas avoir conservé de relations en Bretagne, vendit en 1778 tous les biens, estimés 5.000 livres, qu'elle possédait dans le pays de Saint-Malo; dans la liste des immeubles vendus devant la sénéchaussée, on reconnaît les petits domaines de Jacques Mahé de la Bourdonnais augmentés de ceux de sa veuve et d'une vieille cousine, Guillemette-Lidivine Le Goff des Huperies, morte en 1776 : une maison à Saint-Malo, dans la rue de la Fosse, et une chambre dans une maison voisine, la ferme de la Villebague avec sa chapelle dotée de 188 livres de rente, la métairie de la Moinerie et des champs à Limonnay en Saint-Méloir, un pré en la Gouesnière, une maison et deux pièces de terre à la Fontaine-aux-Malades en Saint-Ideuc⁷¹.

70. CRESPIN, *La Bourdonnais...*, p. 305.

71. Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B, juridiction de Saint-Malo, liasse 390. Dans les pièces concernant cette vente, le fils de La Bourdonnais est qualifié « écuyer, secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances » : la charge de secrétaire du Roi conférait la noblesse et le droit de prendre le titre d'écuyer. Ses beaux-frères étaient, en 1777, l'un, M. de Montlezun,

Louis XVI vint au secours des parents de l'ancien gouverneur en accordant en 1774 à sa veuve une pension de 2.400 livres. Pendant la Révolution, une de ses filles, M^{me} de Montlezun, éprouvée par de nouveaux revers, fit appel à la générosité de ses compatriotes de l'île de France, — elle était née à Port-Louis le 3 décembre 1741 ; — l'assemblée coloniale répondit le 6 fructidor an VII par ce bel arrêté : « Considérant les services éminents rendus à la patrie par Mahé de la Bourdonnais, et particulièrement à cette colonie dont il est regardé comme le fondateur et le père; considérant que les colons de l'île de France ne font qu'acquitter une dette sacrée en donnant à la fille de Mahé de la Bourdonnais un témoignage public de la reconnaissance et de la vénération qu'ils ont pour son nom ; à l'unanimité a arrêté et arrête ce qui suit : à compter du 12 prairial an VI, M^{me} de Montlezun, née fille Mahé de la Bourdonnais, jouira d'une pension annuelle de 3.000 livres, argent de France... »

Il existe beaucoup d'autres témoignages du respect et de la gratitude qui entouraient le nom de Mahé de la Bourdonnais dans la colonie. Le gouverneur David, chargé par la Compagnie des Indes de faire une enquête sévère sur les actes de son prédécesseur, déclara loyalement qu'il n'en avait reconnu aucun qui méritât des reproches. Pendant les quelques semaines qu'il passa au Port-Louis à son retour de Madras, durant l'hiver de 1746, La Bourdonnais fit publier et afficher que les habitants qui avaient des réclamations à formuler étaient invités à se présenter : personne ne vint. L'année suivante, Mahé de la Villebague, réfugié à l'île de France, rendit compte à son frère des derniers événements de l'Inde; il lui exprimait aussi avec une sympathique naïveté sa joie d'être sorti de l'atmosphère de

ancien premier gentilhomme de la chambre du comte de Clermont; l'autre, M. de Combault, gentilhomme du prince de Condé. — Nous n'avons pas les pièces concernant la vente des biens des Mahé à Dinan et dans les paroisses voisines.

haine dans laquelle il avait vécu pendant un an et de se trouver au milieu de gens qui aimaient leur ancien chef et lui rendaient justice : « Je suis ici dans votre ancien gouvernement; je reçois tous les jours mille politesses de votre successeur, M. David. Il m'a fait accepter sa table; je suis également bien chez tout le monde, et enfin je me trouve dans un lieu où je n'entends point comme dans l'Inde dire des sottises, ni du mal de vous, quoique dans l'Inde vous ayez beaucoup de partisans, mais ici j'ai la satisfaction de n'avoir entendu personne se plaindre depuis votre départ »⁷².

Le témoignage d'un frère peut paraître suspect; celui de Bernardin de Saint-Pierre, si souvent cité, n'est pas absolument probant, car l'auteur des *Lettres sur l'île de France* s'est plu à faire l'éloge de l'ancien gouverneur pour critiquer les méthodes de ses successeurs. Mais on doit écouter les habitants de l'île de France, ceux qui vivaient sous le drapeau français et qui donnaient une pension à la fille du « fondateur et du père de cette colonie », et ceux qui vivent sous le drapeau anglais. A l'île Maurice, la mémoire de La Bourdonnais est entourée d'une sorte d'auréole; il est honoré comme le héros national; le souvenir que les Mauriciens conservent à la patrie perdue se personnifie dans les hommages qu'ils rendent à la mémoire du plus célèbre et du plus bienfaisant des gouverneurs que la France leur ait donné : toutes les occasions de manifester ce culte ont été saisies avec un touchant empressement : translation des restes de M^{me} de la Bourdonnais en 1827; érection d'une statue à la Réunion en 1846 et d'une autre à Maurice en

72. Pièce justificative n° CCXXX à la suite du *Mémoire* de P. de Gennes. Les éditeurs des *Mémoires historiques* de La Bourdonnais n'ont publié que de courts et infidèles passages des lettres de son frère. Mahé de la Villebague, impliqué dans les poursuites suscitées par Dupleix, fut arrêté à l'île de France, le 9 avril 1748, conduit à Madras, puis enfermé dans la citadelle de Pondichéry; il mourut, le 17 juillet, à bord du navire qui le ramenait en France pour être jugé. — La Bourdonnais, héritier de son frère, acquitta, le 31 août 1750, les droits de centième denier montant à 22 l., 10 s. pour les biens immeubles de Saint-Malo (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série C, table des sépultures du bureau d'enregistrement de Saint-Malo).

1858; solennelle protestation, enfin, contre les assertions de l'auteur anglais Malleson qui avait accusé de trahison le rival de Duplex.

Certes, la conduite de La Bourdonnais dans l'Inde reste discutable, mais on ne peut qu'admirer la façon dont il organisa et administra les îles de France et de Bourbon; il fut le modèle que les meilleurs parmi ses successeurs cherchèrent à imiter. L'un d'eux qui par son éducation et par ses idées était porté à la sévérité à l'égard des officiers de marine étrangers au « grand corps », le chevalier du Dresnay des Roches, écrivait en 1769 : « On ne peut faire ici du bien qu'en suivant les routes tracées par M. de la Bourdonnais; cet homme extraordinaire distinguait mieux les objets à travers l'épaisseur des forêts que d'autres ne les aperçoivent depuis que le pays est découvert. »

CHAPITRE VII

**Les gouverneurs Bouvet de Lozier, Magon
et Boucher-Desforges.**

Le successeur de La Bourdonnais, Pierre-Félix-Barthélemy David, nommé le 10 mars 1746, était Parisien; il venait de montrer, dans le gouvernement difficile du Sénégal, de sérieuses qualités d'initiative et d'énergie. Cependant les historiens de l'île de France ne lui ont accordé que quelques phrases dédaigneuses; l'un d'eux le juge en ces termes : « Médiocre, mais aimable, bienveillant, probe et amoureux ». Son gouvernement fut marqué par la construction d'un édifice appelé le Réduit, qui était destiné à servir de retraite aux dames de l'île en cas d'attaque de l'ennemi; en attendant cette attaque, qui ne vint pas, le Réduit, situé dans un site charmant, fut l'asile discret offert à une jolie créole. Il fit aussi élever un autel en l'honneur de Flore, au bout de l'une des avenues du jardin des Pamplémousses, près de la maison de Monplaisir; on oublia plus tard le nom de Flore; au XIX^e siècle, les Mauriciens assuraient aux voyageurs que ce petit monument ombragé de palmiers était le tombeau de Paul et de Virginie¹.

David eut le bon esprit d'abandonner toutes les questions militaires, d'une importance primordiale à cette époque, au commandant de l'île Bourbon, Lozier-Bouvet, qui devint son beau-frère en 1750 et qui lui succéda en 1753.

Jean-Baptiste-Charles Bouvet, sieur de Lozier ou l'Osier, appelé ordinairement Lozier-Bouvet, était le compatriote

1. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 128. — Jules LECLERCQ, *Au pays de Paul et Virginie*, Paris, 1895, in-12, p. 100-101.

de Mahé de la Bourdonnais; il appartenait à une très nombreuse famille disséminée dans les paroisses qui bordent la Rance entre Dinan et Saint-Malo. Des Bouvet étaient paysans ou marchands de bois; beaucoup étaient matelots : on trouve leurs noms sur quantité de rôles d'équipages ou dans les dossiers concernant les « engagés » pour les colonies. Quelques rameaux de la famille s'étaient élevés dans la hiérarchie sociale et fournissaient des notaires et des procureurs fiscaux aux juridictions seigneuriales de la région. D'après les généalogies un peu incertaines de la branche à laquelle appartenait le gouverneur de l'île de France², son père, Julien Bouvet, sieur de Beausoleil et de Losier, était avocat à Paris; Beausoleil est un village de la paroisse de Saint-Hélen où se trouve aussi l'Osier. Le fils du sieur de Beausoleil naquit le 14 janvier 1706, peut-être à Paris, mais vint à Saint-Malo se faire marin; entré en 1731 au service de la Compagnie des Indes, il acquit la réputation d'être un remarquable manœuvrier.

Une expédition hasardeuse lui valut une réputation exceptionnelle. Tous les marins croyaient à l'existence au sud de l'océan Indien et de l'Océan Atlantique d'un vaste continent faisant en quelque sorte pendant ou contrepoids aux terres de l'hémisphère boréal; on aimait à penser qu'au delà de mers à peine explorées existaient des régions aussi vastes et peut-être aussi fertiles que l'Europe et que l'Asie. Dans un mémoire écrit dans les dernières années de sa vie, Lozier-Bouvet a raconté qu'il était encore au collège lorsqu'il fut frappé du « vuide immense » de la mappemonde aux alentours du pôle austral et que dès lors il rêva

2. LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*. — RÉVÉREND, *Anoblissements et pairies de la Restauration*, I, 328-329. — CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles nobles*. — KERVILER, *Répertoire de Bio-bibliographie bretonne*, t. VI, p. 104-106. — PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux... Pleudihen*. — Des généalogistes ont imaginé de rattacher les Bouvet, du moins ceux qui parvinrent à la célébrité, à une ancienne famille noble issue d'un vice-amiral de Bretagne, François Hamon, sieur de Bouvet.

de remplir ce « vuide »³. En 1736, il soumit un projet d'exploration à Dupleix qui fut séduit par la hardiesse du dessein et se montra disposé à faire les frais de l'expédition moyennant la concession de certains privilèges; les négociations engagées à ce sujet n'aboutirent pas⁴ et ce fut la Compagnie des Indes qui mit deux frégates à la disposition de Bouvet, l'*Aigle*, qu'il commanda, et la *Marie*, capitaine Hay. Les deux navires sortirent du port de Lorient le 19 juillet 1738; la *Marie* resta aux Indes; l'*Aigle* rentra à Lorient le 24 juin 1739. Le voyage de Bouvet le long de la banquise, au milieu des glaces flottantes, fut difficile et ne donna pas les résultats espérés. Lozier-Bouvet revint avec la conviction qu'il avait vu le continent austral, mais son exploration avait été poussée moins loin vers le sud et ses découvertes étaient moins importantes qu'il pensait; la terre qu'il avait vue le 1^{er} janvier 1739 et qu'il avait appelée le cap de la Circoncision n'était pas l'extrémité d'un continent mais une très petite île perdue au milieu de la banquise. Les géographes conservent généralement à ce rocher le nom d'île Bouvet, bien que des baleiniers anglais l'aient nommée, en 1808, « île Liverpool ». Ils se donnèrent la peine d'en prendre possession au nom du roi Georges : cette prise de possession est restée toute platonique, car l'île est sans valeur et presque inaccessible. La mer est si mauvaise en ces parages que, depuis un siècle, personne, dit-on, n'a pu aborder à l'île Bouvet.

La relation de son voyage⁵ eut du succès : on peut considérer Lozier-Bouvet comme le précurseur des savants marins qui, quelques années plus tard, explorèrent les mers australes et l'Océanie; nous aurons l'occasion d'en nommer

3. E. FABRE, *Les Bouvet...*, t. I, p. 12.

4. MARTINEAU, *Dupleix et l'Inde française*, I, p. 336-337.

5. Publiée dans le *Journal de Trévoux* de février 1740, reproduite avec des extraits du journal par Dalrymple, dans la *Collection de voyages faits principalement dans l'Océan Atlantique méridional...* (Paris, 1775, in-4°).

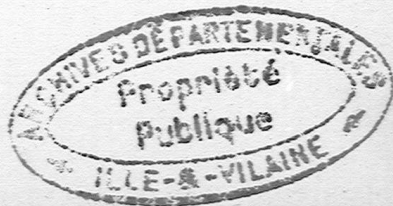
quelques-uns à l'occasion des escales ou des séjours que firent à l'île de France : Surville, Bougainville, Commerçon, Kerguelen, Marion du Fresne, Crozet.

Lozier-Bouvet, devenu un des officiers les plus en vue de la Compagnie des Indes, fut pourvu de commandements importants. En 1746, il était capitaine de l'un des vaisseaux de l'expédition de Madras: l'année suivante, le gouverneur de l'île de France, David, le nomma commandant de la division des Indes formée de quelques bâtiments qui avaient échappé à la défaite du cap Ortegat (14 mai 1747). Il réussit à éviter les flottes anglaises et à ravitailler Madras et Pondichéry (mai-juin 1748); le second capitaine de son vaisseau, le *Lys*, était Josselin-Julien Maingard, de Saint-Malo, qui devait fonder une des plus importantes familles de l'île de France; les noms bretons abondent dans la liste des états-majors de ses navires : Tréhouart de Beaulieu, Rogon de Kertanguy, Desages du Houx, de la Haye du Ponsel, Avril, etc.⁶

Lozier-Bouvet, nommé chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau, le 2 juillet 1749, fit un séjour en France, mais il comptait bien revenir à l'île Bourbon où il avait acheté une propriété. Le 12 mars 1750, il épousa Pauline David, fille de l'un des directeurs de la Compagnie et sœur du gouverneur de l'île de France et fut pourvu le jour même de son mariage, grâce à son puissant beau-père, du gouvernement particulier de Bourbon et du commandement des deux îles en cas d'absence de David. Les deux beaux-frères semblent avoir vécu en excellents termes, aussi ne saurait-on dire si l'on doit attribuer à David ou à Lozier-Bouvet l'initiative de certaines mesures heureuses : un nouvel essai d'introduction de la culture du mûrier et de l'élevage du ver à soie⁷ et un acte beaucoup plus impor-

6. Ms. 161 de la Bibliothèque du port de Brest.

7. En 1749, la Compagnie des Indes fit passer à l'île de France, en leur promettant des gages annuels de 500 livres, un habitant du diocèse d'Uzès, et trois femmes de Romans qui s'engageaient à enseigner l'art de planter des



tant et qui a eu de longues et heureuses conséquences : la cession à la France, le 30 juillet 1750, par la reine Betty, de la baie de Sainte-Marie de Madagascar⁸.

Au départ de David rappelé le 10 février 1753, il devint gouverneur des deux îles, mais la mauvaise santé de sa femme lui fit demander à être relevé de ses fonctions. René Magon fut nommé gouverneur, le 21 mai 1755, et arriva à Port-Louis au mois de décembre. Cédant aux instances de ses administrés, il consentit à reprendre le commandement particulier de Bourbon qu'il conserva jusqu'à son départ définitif pour la France en 1763. Il garda aussi la direction des opérations de caractère militaire, l'organisation des milices et surtout le commandement de l'expédition chargée en 1757 de ravitailler et de secourir Pondichéry.

Il était très attaché à Bourbon qui avait été trop négligé par La Bourdonnais. Sa correspondance atteste qu'il fit de louables efforts pour tirer les habitants de l'état « de misère et de sauvagerie » où il les avait trouvés. Il fit envoyer de France des ouvriers maçons, tailleurs, armuriers, taillandiers, etc..., il réclamait même un horloger que la Compagnie lui refusa. Il introduisit des plantes utiles; il fit ouvrir des routes et construire une sucrerie et une indigoterie. Plus soucieux des besoins religieux et intellectuels des colons que la plupart des gouverneurs, il donna au curé de Saint-Louis 800 piastres et 10 esclaves pour l'aider à reconstruire son église. Le 4 janvier 1752, il posa la première pierre du collège de Saint-Denis fondé par les missionnaires lazaristes. Il aurait voulu aussi faire venir des religieuses qui auraient donné l'instruction aux petites filles, mais les directeurs de la Compagnie avaient tous les

mûriers et d'élever des vers à soie (Registre des engagements de la Compagnie des Indes aux Archives de la Marine à Lorient, cité dans *l'Inventaire des Archives de la Compagnie*, par A. LEGRAND).

8. Les Français qui se rendirent dans l'île furent massacrés en 1754 à la suite de maladresses commises par leur chef Claude Gosse. Ils avaient été transportés à Sainte-Marie sur le *Mars*, capitaine Adam de Villiers; la famille de cet officier qui subsiste encore à la Réunion, avait des représentants à Quimper et à Lennou, à la fin du XVIII^e siècle.



préjugés du XVIII^e siècle en ce qui concerne l'instruction des enfants du peuple. Le 5 août 1752, le gouverneur fut avisé que l'établissement d'un couvent de religieuses était jugé très inutile et que les femmes vertueuses de l'île suffisaient pour apprendre aux enfants « à lire, à écrire et les petits ouvrages convenables à leur sexe, mais il faut s'en tenir là et aux instructions ordinaires du catéchisme »⁹; on lui citait l'exemple donné par Françoise Jehanneau de Trévalon. C'était une dinanaise, compatriote et peut-être cousine de Lozier-Bouvet, fille de la communauté de Saint-Thomas et du Tiers-Ordre régulier de Saint-François. Elle dirigea la première école de filles qui ait existé à Bourbon. Elle mourut le 17 août 1759, après avoir légué un terrain, des esclaves et tous ses meubles à cette école qui subsista jusqu'en 1789¹⁰. Enfin il encouragea et seconda les travaux de Pierre Poivre, l'introducteur des épices des Moluques dont il sera parlé plus loin, en mettant à sa disposition le navire la *Colombe* qui fit aux îles de la Sonde un voyage pénible, mais qui donna des résultats encourageant.

La mort de M^{me} de Lozier-Bouvet (11 décembre 1757) et l'espoir d'être nommé directeur général de la Compagnie des Indes décidèrent le commandant à repasser en France en 1763; il partit en abandonnant six années de ses appointements pour secourir la détresse de la colonie pendant la guerre. La suppression de la Compagnie des Indes empêcha que les désirs de Lozier-Bouvet furent réalisés, mais ses services et la protection du cardinal de Fleury, parent de sa seconde femme, Marie-Hyacinthe-Madeleine de Leaumont, originaire de Montpezat, lui valurent diverses récompenses et des lettres d'anoblissement en 1774¹¹. Peut-être Lozier-

9. Bibl. Nat., nouv. acq. françaises (papiers Margry) 9341, p. 210.

10. TROUETTE, *L'île Bourbon...*, p. 24-25. — L'inventaire des registres paroissiaux de Dinan, par MM. Paris-Jallobert et du Guerny, mentionne le baptême, célébré le 1^{er} mars 1691, de Françoise Jehanneau, fille de Julien, sieur de Trévallon, et de Marie Verraquin. Trévallon est un village de la commune de Saint-Hélen.

Bouvet n'avait-il pas abandonné l'île Bourbon sans esprit de retour, car il conserva les terres qu'il y avait acquises; elles échurent plus tard à son fils Athanase-Hyacinthe Bouvet-Lozier, que nous verrons chargé de rétablir en 1814-1815 l'autorité de la France dans son ancienne colonie. Le nom d'autres membres de la tribu des Bouvet se rencontre fréquemment dans l'histoire de l'île Bourbon à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. Il semble que ce fut Lozier-Bouvet qui montra le chemin des îles à ses parents sur lesquels il exerçait une sorte de bienveillant patronage: Joseph-René Bouvet de Précourt servit sous ses ordres dans le voyage fait en 1739 à la recherche des terres australes. D'autres Bouvet sont inscrits sur les rôles des navires employés à la protection des îles ou au ravitaillement des établissements de l'Inde.

Le successeur de Lozier-Bouvet, René Magon, écuyer, né à Saint-Malo le 23 avril 1722, appartenait du côté de son père, Julien-Alain Magon, seigneur de la Villebague, comme du côté de sa mère, Marie Moreau de Maupertuis, à l'aristocratie commerciale du pays malouin; le nom de la famille Magon, divisée en de nombreuses branches — la Chipaudière, Closdoré, la Lande, le Bos, la Balue, la Giclais, la Villebague, la Villepoulet — se rencontre à chaque page des annales de Saint-Malo. Marie Moreau, femme de Julien-Alain Magon, était fille de René Moreau, seigneur de Maupertuis (1694-1746), marin et corsaire, qui fut anobli en 1708, en récompense de services rendus à Philippe V pendant la guerre de Succession d'Espagne et

11. Dès 1754, Lozier-Bouvet ornait d'armoiries le sceau dont il usait comme gouverneur des îles (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Moy); l'écusson, surmonté d'une couronne de comte, porte de sinople du bœuf passant d'or, au chef d'azur chargé d'un cœur d'or. Ce sont les armes inscrites dans les lettres de 1774 et dans celles de 1816 accordant à son fils le titre de comte. — La seconde femme de Lozier, Marie-Madeleine de Leumont, était originaire de Montpezat, en Gascogne. Il mourut à Vauréal, près de Pontoise, vers 1787 (*Inventaire sommaire des Archives de Seine-et-Oise*, E. 1683).

qui fut pendant quarante ans député de Saint-Malo au Conseil royal du commerce¹². Marie Moreau donna deux fils à Julien-Alain Magon de la Villebague. L'aîné, le gouverneur des îles, ne joignit pas de nom de terre à son nom patronymique; ses descendants furent nommés Magon de Saint-Ellier, du nom d'un château de la paroisse de Saint-Jouan-des-Guérets. Le frère cadet du gouverneur, Julien-Nicolas Magon, et plus tard l'un de ses fils, furent qualifiés seigneurs de la Villebague. Julien-Nicolas avait recueilli dans la succession paternelle des portions de cette petite terre de Saint-Méloir-des-Ondes, à laquelle tous ses possesseurs paraissent avoir été singulièrement attachés; ils n'avaient aucune parenté avec les Ribretière et les Mahé, propriétaires d'autres parties du domaine et qui en tiraient eux aussi le nom de sieurs de la Villebague¹³.

Devenue veuve, M^{me} J.-A. Magon de la Villebague, née Moreau, se remaria en 1731 à un cousin de son mari, Nicolas Magon, seigneur du Bosq; les enfants des deux lits vécurent dans une parfaite union et furent associés aux mêmes entreprises commerciales et coloniales.

René Magon était l'un des directeurs de la Compagnie des Indes lorsqu'il fut nommé gouverneur des îles de France et de Bourbon, le 21 mai 1755. Il avait fait déjà des

12. M^{me} de la Villebague était la sœur du savant Maupertuis dont le tombeau subsiste dans l'église Saint-Roch de Paris; l'épithaphe avant d'énumérer les titres de gloire du fils, rappelait les services rendus par le père : *Renatus Moreau, San Maclovianus, feudi Maupertuissii dominus, qui, postquam naves bellico-mercatorias strenue duxerat, civium suorum pro rebus martimtis apud regem orator XL annis, honoris torque donatus...* Nous citons ce texte d'après une copie ancienne parce que l'épithaphe, niaisement mutilée pendant la Révolution, est devenue incompréhensible.

13. A Saint-Coulomb, paroisse voisine de Saint-Méloir-des-Ondes, existait une seigneurie de la Villebague, beaucoup plus importante que la terre morcelée entre les Ribretière, les Mahé, les Tranchant, etc.; les Eon, seigneurs de la Villebague (de Saint-Coulomb) n'en prirent pas le nom. A Ploubalay, une troisième Villebague dénomma plusieurs membres de la famille Le Métaer. Enfin, nous verrons qu'un membre au moins de la famille Le Vigoureux, originaire de Saint-Servan, fut qualifié sieur de la Villebague, du nom de l'habitation fondée à l'île de France par les Ribretière et les Mahé. Le gouverneur Magon, devenu propriétaire de l'habitation, ne prit pas le nom de sieur ou seigneur de la Villebague.

séjours aux Mascareignes et, comme Lozier, il y avait acheté des terres.

« Le nom de Magon, dans les fastes agricoles de l'île de France, doit passer à la postérité comme l'un des bienfaiteurs de la colonie, car il donna un essor extraordinaire à la culture de toutes les plantes utiles, et, ce qui est à enregistrer pour la postérité, il fit toutes ces choses à ses frais personnels »¹⁴. Il était riche et il avait confiance dans l'avenir de la colonie : il y appela des parents. Un curieux acte du 17 janvier 1759 expose les clauses de l'établissement d'une habitation à l'île Bourbon entrepris par son frère Julien, capitaine de vaisseau de la Compagnie, par son beau-frère Alexandre Roffey des Londières, et par Joseph Moy, sieur de la Croix et de Kéransquer, membre du Conseil supérieur de l'île¹⁵. « Indépendamment de vastes terrains de culture disséminés dans la partie septentrionale de l'île, il possédait trois habitations principales ; la première, celle de la Villebague dans le voisinage de Saint-Louis, sur la rivière des Pamplemousses, au milieu d'un site ravissant et de riches plantations de cannes à sucre, passait pour l'une des plus belles et des plus florissantes de la colonie ; c'est là qu'il habitait, menant une existence large et luxueuse... Les deux autres, situées au camp de Masque, étaient la Retraite et Médine »¹⁶. Cette belle terre de la Villebague fut acquise le 2 novembre 1759 en même temps que 495 esclaves, hommes et femmes, de J.-B.-Henri et Louis Le Vigoureux, de Saint-Servan¹⁷, capitaines des vaisseaux de la Compagnie. On a vu que

14. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 168.

15. Archives d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Moy.

16. H. MAGON DE LA GICLAIS, *Le contre-amiral Magon* (Extrait de la *Revue Maritime*, juin-juillet 1897), Paris, 1897, in-8°, p. 12. — La terre de Médine, comprenant 312 arpents, fut vendue à Magon, le 4 juin 1770, par Mahé du Coudray, cousin de Mahé de la Bourdonnais.

17. J.-B.-Henry, né à Saint-Servan le 5 juin 1705, était l'aîné des nombreux enfants de Jean-Louis Le Vigoureux et de Julienne Le Gentil. — Les deux frères avaient acheté la Villebague en 1747 (PITOT, *Ile de France*, p. 24. — Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 9346, p. 183).

l'habitation et une sucrerie avaient été créés vers 1740 par Ribretière, qualifié sieur de la Villebague comme le père du gouverneur, qui leur avait donné son nom. La sucrerie ne paraît pas avoir enrichi les frères Le Vigoureux : l'interdiction du commerce extérieur les empêcha de placer le sucre qu'ils fabriquaient. Ils réussirent toutefois à traiter avec la Compagnie des Indes qui s'engagea à acheter pendant cinq ans toute la production de l'usine, moyen détourné de la subventionner. Le prix promis par Magon, 500.000 livres, était sans doute trop élevé, car vingt-six ans plus tard sa veuve demeurait redevable d'une somme qui, avec les intérêts arriérés, atteignait 486.775 livres¹⁸. La sucrerie de la Villebague subsiste encore, nous a-t-on dit, et l'un des bâtiments porte la date de 1744, mais elle a perdu son nom primitif pour prendre celui de « la Rosalie ».

Très entreprenant, le gouverneur voulut introduire des industries nouvelles : il créa une saline que dirigeaient des sauniers venus de Saintonge; il protégea des spéculateurs hardis qui essayaient de fonder une forge. Un habitant de la colonie qui écrivit à cette époque un intéressant mémoire sur les îles et qui était un ami de René Magon, car il lui dédia son ouvrage, ne craignit pas d'écrire que si le gouverneur possédait de nombreuses qualités, il n'avait pas « l'administration économique » et n'était ni réfléchi, ni prudent. D'après ce mémoire, l'organisation de la colonie

18. Transaction du 10 décembre 1785 entre Julienne Lapière, veuve Magon de la Villebague, et les enfants de J.-B.-Henri Le Vigoureux : François-Henri, sieur de la Villebague, capitaine de dragons, demeurant aux plaines de Willems (Ile de France); J.-B., sieur du Plessis, lieutenant-colonel d'artillerie, gouverneur de l'île Saint-Vincent; Marie-Jeanne, femme de G.-A. de Ferrière, ancien procureur général au conseil supérieur de Pondichéry; Julienne-Jeanne, femme de J.-F. L'Huillier, ancien trésorier des guerres, et Françoise-Marie Le Vigoureux. Les créanciers accordèrent un délai de six ans; la débitrice s'engagea à verser annuellement le produit net de l'habitation, sauf à le compléter s'il n'atteignait pas 40.000 l.; elle remit aussi des titres de créances représentant environ 228.000 l., mais l'une au moins de ces créances était de valeur douteuse : 60.000 l. dues par la succession Dupleix. La terre avait été achetée par Magon, Reminiac et La Roche du Ronget, mais Magon était demeuré seul propriétaire par défaut de paiement de ses deux associés (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Magon).

était médiocre : la Compagnie ne cessait d'engager les habitants à faire du blé, mais elle n'achetait qu'une faible partie de la récolte et elle interdisait d'exporter le reste. L'auteur espérait que l'introduction ou le progrès de la culture du cotonnier, de l'indigotier et des plantes à épices donneraient d'heureux résultats, mais, d'après lui, la fortune de la colonie ne serait assurée que si on développait le commerce maritime et si on faisait de l'île de France l'entrepôt des produits des Indes¹⁹.

Malgré l'accroissement de la population et le progrès agricole, les îles n'étaient pas encore en état de remplir le rôle écrasant qui leur était assigné : ravitailler les vaisseaux en relâche et secourir parfois Pondichéry et les établissements de l'Inde. Lorsqu'au mois de décembre 1756, le gouverneur fut avisé de l'arrivée prochaine de l'escadre du comte d'Aché, il ne trouva d'autre expédient pour remplir les magasins à peu près vides que d'envoyer la *Sylphide*, commandée par Lozier-Bouvet, et deux autres vaisseaux croiser depuis le détroit de la Sonde jusqu'à la côte d'Afrique, avec mission de prendre les navires ennemis chargés de vivres, peut-être même de réquisitionner les navires amis, mais les trois corsaires revinrent bredouille. En 1759-1760, le comte d'Estaing, plus tard amiral de France, fut chargé d'opérations analogues sur les côtes de l'Inde et jusque dans le golfe Persique. La traite ou le commerce avec Madagascar, que le gouverneur s'ingénia à développer, suppléa à l'insuffisance de la production vivrière de la colonie.

Les îles de la Bourdonnais ou Séchelles étaient inexploitées. Magon ne voulut pas laisser prescrire les droits de la France; le 6 septembre 1756, Corneille-Nicolas Morphy, officier de la Compagnie des Indes, capitaine du *Cerf*, renouvela la cérémonie faite en 1743, par ordre de

19. Mémoire sur le commerce de l'Inde et de l'Asie méridionale et notes sur les îles de France et de Bourbon, manuscrit de 548 pages, daté du 6 juillet 1752, n° 658 (595) de la Bibliothèque d'Angers.

La Bourdonnais. Morphy, né à Saint-Servan²⁰, était le fils d'un réfugié irlandais. La colonie de l'île de France était trop pauvre pour que, cette fois encore, la prise de possession fut suivie d'une occupation effective.

Le 23 janvier 1759 Magon fut relevé de ses fonctions sur sa demande. Il devint, le 23 août 1764, intendant de justice, police et finance de Saint-Domingue et des îles Sous-le-Vent, mais il ne resta que trois ans aux Antilles et revint vivre en simple particulier sur sa plantation. Il accepta en 1768 d'être nommé juge au Conseil supérieur, mais il fut révoqué au bout de quelques mois : la faute de l'ancien gouverneur et de quelques autres conseillers exclus en même temps que lui était d'avoir pris le parti du gouverneur Dumas contre l'intendant Poivre et le groupe d'agioteurs qui l'entourait. Il mourut à la Villebague, le 1^{er} octobre 1778; on voit encore sa tombe couverte d'une belle dalle armoriée dans le cimetière des Pamplémousses. Son nom a été donné à une rue du Port-Louis.

Nous croyons devoir donner ici l'état généalogique de sa famille et de ses descendants qui offre un curieux exemple de partage entre la France et la colonie.

Julien-Nicolas Magon de la Villebague (1725-1770), frère cadet du gouverneur, capitaine de vaisseau de la Compagnie et propriétaire à l'île Bourbon, épousa en 1754 Marie-Anne-Ritte Le Brun, née à Sainte-Croix de Ténériffe en 1733, fille de P.-J. Le Brun, frère de M^{me} Mahé de la Bourdonnais, et d'une irlandaise réfugiée à Lisbonne, Isabelle Fitz Gerald. De ce mariage naquirent une fille, mariée en France, et un fils René-Marie-Julien Magon de la Villebague, capitaine de quartier à l'île de France, qui

20. Le 6 janvier 1724; son père était né à Waterford, sa mère à Ploubalay. Corneille-Nicolas Morphy ou O'Murphy épousa à l'île de France Suzanne Henno, de famille bretonne, et mourut à Saint-Servan, le 23 avril 1774. Sa veuve se remaria, en 1778, à Pierre-Marie Le Masson, sieur de Vaubruand, avocat (PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux... Saint-Servan*, et FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes...*, t. III, p. 221).

épousa dans l'église de Moka, le 18 mai 1789, Marie-Geneviève-Emilie d'Ailly de Villeneuve.

Sa sœur, Marie, née en 1732, épousa à Saint-Malo, le 21 janvier 1758, Marie-Joseph-Alexandre Roffay de Londières, originaire de Châtellerault, conseiller à la cour souveraine de l'île de France.

Le gouverneur René Magon eut de sa seconde femme, Jacqueline-Vincente de la Pierre, qu'il avait épousée à Paris, en 1760, trois enfants : Dominique-Julien, Alain et Charles-René.

L'aîné, Dominique-Julien, né à l'île de France en 1759, fut nommé substitut du Conseil supérieur de l'île; mais son mariage avec une de ses cousines Magon du Bosq le ramena en Bretagne; il mourut en 1828 au domaine patrimonial de Saint-Ellier (Saint-Jouan-des-Guérets).

Alain-François-René Magon, second fils, porta le nom de la terre de Saint-Ellier qu'il n'habita jamais; né à Paris en 1762, il fut conseiller au Parlement de Paris, puis vint habiter l'île de France où il remplit de modestes fonctions judiciaires; il épousa à Port-Louis, le 30 avril 1793, Emilie-Marie Drouet, fille d'un agent de la Compagnie des Indes, repassa en France et fut nommé conseiller à la cour impériale d'Orléans. Enfin il vint finir ses jours à l'île de France, le 23 mars 1837. Sa tombe se voit dans le cimetière des Pamplemousses auprès de celle de son père et de celles de son fils et de son petit-fils²¹, Emile-Charles-Louis (1795-1850) et Jules-Antoine-Emilien-Ferdinand Magon de Saint-Ellier (1810-1841).

Charles-René Magon, troisième fils, qualifié Magon de Médine, né à Paris, le 12 novembre 1763, passa les premières années de son enfance en Bretagne; il rejoignit ensuite sa famille à l'île de France et s'y maria en 1784.

21. Celui-ci publia au Port-Louis, en 1839, des *Tableaux historiques sur l'île de France*, qui s'arrêtent à 1789; il avait rédigé la deuxième partie de cet ouvrage, mais il eut l'idée bizarre d'exiger que le manuscrit fut enfermé dans son cercueil.

Entré dans la marine de l'Etat, il servit avec éclat dans les mers d'Afrique et aux Antilles et fut nommé contre-amiral en 1802; il tomba glorieusement à Trafalgar, le 21 octobre 1805.

René Magon fut remplacé le 30 janvier 1759 par Antoine-Marie Boucher-Desforbes; le nouveau gouverneur né à Riantec, près de Lorient, le 9 avril 1715, appartenait à une famille de « coloniaux » : son père, Antoine Boucher, était mort gouverneur de Bourbon en 1725; son frère Jacques-François servit aux colonies jusqu'à ce que son mariage avec une Lorientaise, Marie-Elisabeth Le Lubois, lui fit préférer l'établissement métropolitain aux postes d'outre-mer; ses sœurs et ses nièces se marièrent dans des familles coloniales : De Brain, Astruc, Doizon, Dumont, noms que l'on retrouve dans les conseils supérieurs des Indes, des Mascareignes et de Saint-Domingue.

Boucher-Desforbes n'avait plus de foyer en France; ses lettres montrent une ignorance singulière de l'histoire de sa famille; il n'était pas bien certain de la forme exacte de son nom, car il avait été inscrit sur le registre des baptêmes sous le seul nom de Desforbes²²; son père avait pris assez tardivement le nom de Boucher, mais on lui avait dit que son grand-père s'appelait Boucher L'Abbé. D'où venaient ces Boucher? il l'ignorait; dans le doute il se flattait d'appartenir à un rameau de la plus célèbre des familles de ce nom, les Boucher d'Orsay. Sa mère, Renée Gouzeran, était originaire de Naintré, près de Châtellerault. Le gouverneur marqua dans sa vieillesse quelque regret de ne pas mieux connaître ses origines familiales, mais pendant sa longue et laborieuse carrière, il ne trouva

²². Lettres de Boucher-Desforbes, particulièrement une lettre du 18 août 1783 adressée à sa sœur, M^{me} de Brain. — La famille Boucher-Desforbes n'avait rien de commun avec la famille Des Forges de Parny, originaire de Bourgogne ou de Nivernais établie à l'île de Bourbon au xvii^e siècle.

jamais le loisir de faire des enquêtes ou des recherches généalogiques.

Il n'avait que dix ans lorsque la mort de son père ramena sa famille en France; il vécut à Lorient chez sa belle-mère, née Charlotte Duhamel, et fit ainsi que son frère du second lit, Jacques-François, de bonnes études. Il apprit l'art de l'ingénieur militaire et fit une campagne en Italie en 1734, mais dès 1736 il passa aux Indes à bord du *Fleury*, commandé par le capitaine lorientais Dordelin. Il fut apprécié et protégé par Mahé de la Bourdonnais qui le nomma enseigne en 1737, lui confia des emplois importants, tels que la direction des travaux de fortification des îles, et le fit entrer en 1734 au Conseil suprême de Bourbon; en 1746, il commanda les travaux d'approche pendant le siège de Madras. La croix de Saint-Louis récompensa ses services en 1750; rappelé en France en 1752, il obtint de repasser aux Mascareignes peu de temps après et devint ingénieur en chef de Bourbon. Le départ de Magon, le 30 janvier 1759, fit de lui le gouverneur général des deux îles et le Roi le confirma dans ce poste le 1^{er} mars 1761. Son gouvernement fut marqué par un événement très important : la reprise par le Roi des îles cédées à la Compagnie des Indes (4 août 1764). Boucher-Desforges, vieil employé de l'institution supprimée, ne semblait pas désigné pour établir le service nouveau, mais divers contre-temps empêchèrent pendant plusieurs années le gouverneur nommé par le Roi de rejoindre son poste; ce fut seulement le 14 juillet 1767 que Dumas prit possession de ses fonctions. Boucher-Desforges ne revint pas en France; il alla habiter son beau domaine du Gol à l'île Bourbon.

Pendant tout le temps qu'il fut à la tête de l'administration, il manifesta le plus grand intérêt pour l'agriculture sans pouvoir cependant la protéger et la développer autant qu'il aurait souhaité : la guerre l'obligea à consacrer toute son activité au ravitaillement des escadres en séjour au

Port-Louis. Les Anglais n'attaquèrent pas les Mascareignes pendant la guerre de Sept Ans : ils avaient trop à faire dans l'Inde pour y songer écrivait le gouverneur²³, mais les îles durent prendre part à la partie décisive qui se jouait autour de Madras et de Pondichéry en rendant les mêmes services que pendant les guerres précédentes : c'est-à-dire en fournissant des vivres aux navires et en envoyant des secours à Pondichéry. La tâche était difficile, car le sol insuffisamment cultivé ou livré à des cultures qui n'étaient pas « vivrières », ne suffisait pas à l'approvisionnement des habitants. Lorsque le passage d'une escadre augmentait de plusieurs milliers le nombre des bouches à nourrir, la famine menaçait. La correspondance de Boucher-Desforges laisse paraître les angoisses qu'il éprouva souvent, mais, pas plus que René Magon, il n'eut la consolation patriotique de collaborer à des expéditions glorieuses ou simplement honorables. L'histoire de la marine française dans les mers de l'Inde pendant la guerre de Sept Ans n'est qu'une triste série d'occasions manquées, d'atermoiments suspects et de défaillances. Anne-Antoine d'Aché²⁴ de Brest, commandant des forces navales, préférait le séjour des îles aux croisières hasardeuses; la moindre insuffisance dans son armement ou bien l'approche plus ou moins lointaine de la mousson étaient des prétextes pour ne pas s'aventurer loin du port. Ce pauvre chef fait un contraste pitoyable avec La Bourdonnais transformant des bateaux de commerce en vaisseaux de guerre, complétant les équipages avec des cafres, réparant ses bâtiments avariés dans la baie déserte d'Antongil, prenant enfin la mer le 1^{er} juin 1746 et, trente-six jours plus tard, forçant

23. Nos citations de lettres de Boucher-Desforges sont empruntées à deux registres renfermant sa correspondance de 1759 à 1783, sauf quelques lacunes (Archives du Morbihan, fonds de l'Amirauté de Lorient)

24. Le comte d'Aché, né en Bretagne, probablement à Brest, entra très jeune dans la Marine royale où servaient plusieurs de ses parents; malgré ses nombreux succès, il fut nommé vice-amiral le 24 août 1770; il mourut à Brest le 11 février 1780, à l'âge de 69 ans; il avait épousé Marguerite Guyomar de Saint-Laurent.

la division anglaise à s'éloigner, puis, le 21 septembre, prenant Madras.

Les deux croisières du comte d'Aché en 1758 et en 1759, sur les côtes de l'Inde, ne donnèrent pas le résultat décisif qu'il n'était pas dans le tempéramment de l'amiral de chercher. A l'approche de la mauvaise saison, il s'empressa de reprendre la route des îles, le 27 septembre 1759, abandonnant Pondichéry qui succomba après un long siège, le 16 janvier 1761. Les historiens qui ont essayé de défendre le comte d'Aché n'ont pu plaider sa cause qu'en répétant les accusations d'indiscipline ou de timidité qu'il avait lancées contre plusieurs commandants de ses navires. Cependant, parmi ces capitaines, la plupart se montrèrent excellents marins lorsqu'ils furent bien commandés : c'étaient les Malouins J.-B. Christy de la Pallière, René-Joseph Bouvet de Précourt et Marion-Dufresne; les Lorientais Jean-François de Surville, Kerléro de Rosbo et de la Chaise. Dans les îles l'opinion n'épargna pas quelques officiers, mais elle fut particulièrement sévère pour leur chef. En 1759, le gouverneur René Magon, lassé de le voir épuiser toutes les ressources de la colonie et animé d'un patriotisme sincère, l'avait presque forcé à envoyer à Pondichéry un des navires et une petite partie des secours que la métropole l'avait chargé de faire passer à Lally-Tollendal. Au mois d'août 1761, Boucher-Desforges exprimait dans une lettre intime la joie que lui causait le départ pour la France de la flotte inutile : « Tout le monde voit partir cette escadre avec plaisir. Vous devez en juger parce qu'elle a fait dans ces mers; elle y a été la cause de la perte de Pondichéry. Les exigences des marins étaient exorbitantes. Quand une expédition demandait cinquante jours de vivres, ils en voulaient pour six mois ». La marine est « insatiable, hérissée de dépenses et de prétentions, ne voulant rien faire pour le bien de l'Etat et mettant des embarras à tous les projets formés pour l'approvisionne-

ment de l'île ». Des projets ! le gouverneur ne cessait d'en imaginer et il réussit à en exécuter quelques-uns : des navires particuliers allaient chercher des vivres jusqu'à Batavia; d'autres battaient les côtes d'Afrique; on utilisa aussi la bonne volonté du gouverneur portugais de Goa. Cependant à plusieurs reprises on n'eut plus que quelques semaines de vivres; en 1760, pour alimenter les malades des hopitaux, on tua les dernières vaches; les soldats et les ouvriers se nourrirent de manioc comme les esclaves. Un capitaine de navire de Saint-Malo, Yves-Marie Roche²⁵, réussit à amener des secours qui sauvèrent l'île de la famine.

A la fin de 1761, la marine royale n'était plus représentée dans les mers de l'Inde que par quelques bâtiments commandés par un excellent officier, Jean-François Grout de Saint-Georges, de Saint-Malo²⁶; il ne put empêcher l'ennemi d'occuper l'île Rodrigue du 15 septembre au 25 décembre 1761, mais trois navires détachés dans l'océan Indien, sous le commandement de J.-B. Christy de la Pallière²⁷, obli-

25. MANET, *Malouins célèbres...*, p. 99. — Roche, né à Saint-Malo en 1724, était l'un des enfants de Louis Roche, irlandais réfugié à Puerto Santa Maria (Andalousie), marié à Saint-Malo en 1720 à Michelle Quantin (PARIS-JALLOBERT, *Saint-Malo*, III, 33). D'autres Roche étaient négociants et marins à Nantes; Nicolas Roche, de cette ville, marié à Saint-Idéuc en 1750, reçut en 1759 des lettres de naturalité et de reconnaissance de noblesse (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série B, 41^e registre des enregistrements du Parlement et C. 5351).

26. Jean-François Grout de Saint-Georges, fils de Bernard, procureur du Roi près l'Amirauté, né à Saint-Malo, le 27 septembre 1704, mort sur la côte de Mozambique le 3 janvier 1764. Son testament renferme ces legs intéressants : « un fonds de 3.000 l. afin de fonder à perpétuité à l'hôpital Saint-Sauveur, de Saint-Malo, ma chère patrie, un lit pour un matelot du département de cette ville, blessé au service du Roi ou en course. Je veux, de plus, que ledit hospice, fasse chanter deux grandes messes annuelles de *requiem*, l'une le 14 juin pour le repos de mon âme et celles de tous les braves gens tués à pareil jour sur le vaisseau du Roi *l'Invincible* que je montais, l'autre pour le repos de mon âme et de celles de mes père et mère... » (CUNAT, *Saint-Malo illustré par ses marins...*, p. 361-369).

27. D'une famille originaire du Cotentin (Pirou) ou de l'Avranchin (Vengeons) établie à Saint-Malo, né à Saint-Malo en 1719, officier de la Compagnie des Indes, capitaine de frégate en 1757, commandant après Grout de Saint-Georges, de la station de l'île de France en 1763, retraité en 1781 (Cf. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 126-127; des extraits des journaux de son vaisseau le *Vengeur* pendant sa croisière d'août 1762 à mars 1763 de l'île de France à Ceylan et à Madagascar se trouvent dans le ms. 374 de la Biblio-

gèrent les Anglais à ne pas pousser plus loin leurs avantages. Boucher-Desforges entretint de bonnes relations avec Grout de Saint-Georges, qu'il aida à compléter ses équipages, ainsi qu'avec le vicomte de Barrin, commandant de la garnison²⁸.

La crainte de la famine ne disparut pas complètement à la paix. Ainsi que tous ses prédécesseurs, Boucher-Desforges savait que la prospérité et même l'existence de la colonie exigeait que les cultures vivrières fussent plus développées; du reste ce fonctionnaire aimait la terre. Dans plusieurs de ses lettres, il se vante de devoir toute sa fortune à ses travaux agricoles et de n'avoir jamais fait de spéculations commerciales. Il aurait voulu faire partager ses goûts à ses administrés; reprenant une idée exprimée dans son *Mémoire* justificatif par son protecteur et son ancien chef, Mahé de la Bourdonnais, il demandait qu'on attachât les habitants aux îles en leur rendant le séjour plus agréable, en leur donnant plus de liberté, et en leur suggérant les moyens de faire aisément et honnêtement fortune; peut-être se rendait-il compte que le travail des noirs était peu productif; sans se poser en adversaire de l'esclavage, il envisageait avec faveur l'introduction de travailleurs chinois libres. Il fit une belle fortune; à son habitation du Gol, il avait « un château superbe qui ne déparerait pas une terre de 50.000 livres, en France ». Dans ce château, il était entouré de nombreux domestiques gouvernés par un régisseur breton, Kermoal, qui « serait excellent s'il voulait se corriger du vice de sa nation ». Malheureusement les plus belles fortunes étaient aux îles

thèque des cartes et plans de la Marine à Paris). — Christy de la Pallière épousa à Dinan, en 1754, Jeanne-Françoise de Gennes; un de ses fils, Jean-Anne, né à Dinan en 1755, mort à Toulon en 1829, capitaine de vaisseau, fut comme son père un excellent marin (KERVILER, *Biobibliographie...*, t. IX, 267).

28. Le vicomte Charles-Armand de Barrin appartenait à une branche de la famille bretonne des Barrin de la Galissonnière passée en Anjou; il parvint en 1781 au grade de lieutenant général et fut nommé commandant en chef en Corse (KERVILER, *Biobibliographie...*, t. II, 149).

très précaires; elles étaient exposées à des catastrophes d'une soudaineté ou d'une ampleur que les climats européens ne connaissent pas. Les ouragans anéantissaient les plantations de café et causaient des dommages qui ne pouvaient être réparés qu'après plusieurs années de travail; les esclaves étaient parfois moissonnés par les épidémies : la mort de l'ancien gouverneur Magon fut causée, dit-on, par le chagrin de voir périr en quelques semaines la plupart des esclaves de son habitation. D'autres maux étaient le résultat de la situation politique et économique : la monnaie de papier et les « sous marqués » émis par l'administration étaient dépréciés; la Compagnie des Indes payait mal ses créanciers et ses fournisseurs; les opérations pour le ravitaillement ou pour l'achat des esclaves en Afrique, à Madagascar et aux Indes développaient le goût de la spéculation ou plus exactement de l'agiotage; les colons s'endettaient aussi bien que les commerçants, « la moitié de l'île doit à l'autre », notait Boucher. Parmi les emprunteurs, les aventuriers étaient nombreux et ils le devinrent bien plus encore lorsque la ruine des établissements des Indes rejeta sur les îles un grand nombre de marchands ou d'agents de nos comptoirs. Les dernières années de la vie de Boucher-Desforges furent attristées par de graves embarras financiers. Deux officiers venus des Indes, Faidherbe de Maudave et son beau-frère Porcher de Soulches, réussirent à lui emprunter 150.000 livres, puis lui achetèrent une habitation moyennant 360.000 livres : rien de tout cela ne fut payé. Aux soucis d'argent s'ajoutait le regret de ne pas voir le gouvernement royal récompenser ses longs et bons services par une promotion de grade ou par l'érection de sa terre du Gol en marquisat. Les dernières lettres du vieux gouverneur laissent aussi paraître une certaine sévérité, assez ordinaire chez les vieillards, pour la politique suivie par ses successeurs. Mais il ne perdit jamais sa foi dans l'avenir

des îles : il répétait après La Bourdonnais qu'elles devaient être « le Batavia français ». Il ne vit pas d'aussi magnifiques résultats, mais il pouvait écrire qu'il avait vu doubler la population et il savait que plusieurs des maux dont souffrait la colonie n'étaient pas incurables : on pouvait espérer qu'un gouverneur zélé et muni de l'autorité suffisante saurait faire disparaître le désordre financier et réprimer les agissements des intrigants et des agioteurs qui commençaient à peupler le Port-Louis.

Heureusement l'île recevait aussi des colons d'excellente qualité et qui fondaient des familles honorables et stables. Nous avons dit que Lozier-Bouvet et Magon achetèrent des terres dans les îles et y établirent des parents ou des compatriotes. Nous aurons l'occasion de nommer d'autres familles venues de Haute et de Basse-Bretagne : les Moy du Breil, les Léon, les Reminiac, les Maingard, les Pinczon du Sel, les Bidard, les Du Plessis-Compadre, etc.

L'augmentation de la population ne peut être indiquée de façon précise. Les recensements affectent une certaine précision, mais continuent à présenter des chiffres discordants. On cite souvent les chiffres donnés par Raynal²⁹. L'île de France aurait eu, en 1765, 1.469 habitants blancs, 587 indiens ou noirs libres et 11.881 esclaves; mais d'après un autre auteur on comptait, en 1767, 3.163 blancs et 15.127 esclaves; pour la même année 1767 on trouve ailleurs 2.400 blancs, 500 indiens libres et 18.100 esclaves³⁰. Quant à l'île Bourbon, elle aurait été peuplée de 4.267 blancs et de 15.149 esclaves en 1763, alors que, d'après un historien mauricien, elle aurait eu 15.000 habitants en 1750 et 24.000

29. RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, édition de 1776, t. II, p. 158.

30. D'UNIENVILLE, *Statistiques de l'île Maurice*, Paris, 1838, 3 vol. in-8°, cité par PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, p. 649-651. — H. CASTONNET DES FOSSES, *Pierre Poivre, sa vie et ses voyages*, Lyon, 1889, in-8°, p. 45. — Un mémoire de 1752 place à l'île de France 1.500 habitants ou employés, 1.000 soldats et 8.000 noirs (Ms. 658 de la Bibliothèque d'Angers).

en 1764³¹; ces derniers chiffres ne distinguent pas la population libre et la population servile.

Toutefois, un côté de la situation restait très inquiétant et le resta toujours : l'insuffisance de l'élevage du bétail et de la culture des céréales. Des denrées devaient être importées de France ou des côtes de l'Afrique et de l'Asie; pour compenser les frais énormes de ces importations, il était indispensable que la colonie fit des cultures rémunératrices : aucune ne le fut plus que le café, principale source de richesse de l'île Bourbon. On voulut aussi naturaliser ou acclimater dans les deux îles des animaux ou des plantes utiles; on y travailla dès le début de la colonisation presque en même temps que les colons insoucians ravageaient les forêts et détruisaient par des pêches ou des chasses désordonnées les tortues de mer et des gibiers utiles. Les historiens mauriciens se sont plu à énumérer ces conquêtes pacifiques. A Port-Louis, une colonne porte les noms de tous les bienfaiteurs. De cette longue liste, nous ne citerons que quelques noms. Le Père Bernardin, de Quimper, arrivant en 1677 des missions de l'Inde apporta à la chrétienté naissante de Bourbon le cotonnier de Surate; Mahé de la Bourdonnais introduisit ou répandit la culture du manioc; il tenta aussi d'acclimater le riz de la Cochinchine. Magon reprit ses essais pour l'acclimatation de la fataque et protégea la diffusion du cannelier de Ceylan; à Boucher-Desforges les îles durent quelques arbres de Madagascar; les capitaines de la Compagnie des Indes³² Surville, Joannis, Marion-Dufresne apportèrent le gourami de Batavia, les mangoustans et le durion; l'avocatier du Brésil fut, en 1750, un bienfait d'un autre capitaine de la Compagnie, J.-B. de Lesquelen de Kervellec³³. Bossinot et De Marnières

31. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 486. — D'après un recensement fait en 1751 par Lozier-Bouvet, l'île était habitée par 3.000 blancs et 12.000 noirs (FABRE, *Les Bouvet*, t. I, p. 45).

32. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 166. — Cet auteur qui énumère quantité d'acclimatations d'une utilité très relative a oublié de nommer le caféier.

33. La famille de Lesquelen, une des plus anciennes du diocèse de Léon, donna deux capitaines à la Compagnie des Indes, Jérôme et Jean-Baptiste;

introduisirent l'un la patate précoce et les arbres à suif, l'autre les longanes et l'arbre à vernis.

Tous les essais ne réussirent pas; Le Gentil de la Barbinais raconte qu'on avait apporté de l'Inde quelques couples de grives, mais qu'elles disparurent à l'automne : on aurait dû le prévoir, car la grive est un oiseau migrateur auquel rien ne peut faire oublier l'instinct de la race. Les lapins ne purent creuser de terriers dans le sol trop dur et périrent. La Bourdonnais et ses successeurs tentèrent vainement d'acclimater le mûrier. Les plantes et les animaux introduits dans la flore et dans la faune des îles n'étaient pas tous également utiles, mais il était une acclimatation qui était ardemment désirée depuis la prise de possession de l'île Bourbon : celle des plantes à épices des Indes hollandaises et de Manille. Les Hollandais et les Espagnols s'en réservaient le monopole et avaient fait échouer les entreprises si hardies tentées par les Malouins, en 1601 et en 1616. Pendant tout le xvii^e siècle on essaya d'introduire quelques plantes, mais sans beaucoup de suite ni de méthode; en 1689, Senaut, directeur de la Compagnie, confia à la sollicitude du Père Bernardin, repassant de France dans la colonie, des clous de girofle. On ne sait ce qu'ils devinrent. Quelques plants acquis en 1700 ne vécurent pas. En 1715, les armateurs de Saint-Malo, enthousiasmés par les promesses de succès de la culture des caféiers de Moka proposaient au ministre de la Marine d'aller conquérir les plantes des Indes néerlandaises. La création de la seconde Compagnie des Indes qui fit disparaître l'hégémonie des Malouins en Asie eut aussi pour résultat que leur proposition n'eut pas de suite.

Les îles reçurent enfin de 1749 à 1772 les épices fameuses, grâce à Pierre Poivre, un des plus heureux parmi les administrateurs de notre ancienne colonie et le seul pour lequel

Marie-Anne de Lesquelen, fille de Jérôme, épousa Gabriel Béard du Désert, mort en rade de Madras en 1746, puis son frère François Béard des Fontaines, l'un et l'autre capitaines de la Compagnie (FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Généalogies, Filiations bretonnes...*, t. I, p. 106).

les contemporains et la postérité ne se sont pas montrés ingrats. Les gouverneurs Lozier-Bouvet, Magon, Boucher-Desforges et, plus tard, Du Dresnay des Roches ne prirent à ses travaux qu'une part très secondaire. Elle ne doit pas cependant être passée sous silence.

Pierre Poivre, né à Lyon en 1719, ne paraissait pas destiné à devenir un « colonial ». Il désirait aller dans les pays infidèles, mais en qualité de missionnaire. En 1745, il faisait en Extrême-Orient une sorte de voyage d'étude à bord du *Dauphin* qui fut attaqué et pris par les Anglais dans le détroit de la Sonde. Poivre, blessé au cours du combat, dut être amputé de la main droite, mutilation qui lui interdisait l'accès du sacerdoce. Débarqué à Batavia, il entrevit pendant quelques mois le pays des légendaires épices; libéré, il gagna l'Inde après une escale dans le royaume de Siam et passa de Pondichéry à l'île de France, le 7 décembre 1746, à bord de la petite division commandée par Mahé de La Bourdonnais³⁴. Il suivit encore le vainqueur de Madras, déjà suspect et presque accusé, dans son retour en France, en passant par les îles de la Martinique et de Saint-Eustache. Embarqué comme lui sur un navire hollandais, il fut pris par un corsaire anglais, repris par un corsaire de Saint-Malo et capturé une deuxième fois par un vaisseau ennemi. La conclusion de la paix libéra bientôt Poivre qui, dès son retour en France, obtint d'être chargé de missions d'études commerciales en Cochinchine, puis aux Philippines. L'île de France était son séjour de repos entre tous ses voyages; il apporta de Manille quelques plantes en 1749 et en 1750. Ce premier succès intéressa le gouverneur Lozier-Bouvet qui mit à sa disposition, le 1^{er} mai 1754, la flûte la *Colombe*; un voyage aux Philippines

34. Dans une notice sur Poivre écrite en 1786, par un de ses amis, on lit que, à Pondichéry, « il voulut en vain concilier » Dupleix et La Bourdonnais: en 1746, Poivre était un obscur voyageur qui ne pouvait se permettre de donner des conseils ni à Dupleix, ni à La Bourdonnais (*Œuvres complètes de P. Poivre*, Paris, 1797, in-8°, p. 13).

permit de recueillir quelques graines qui furent reçues avec un enthousiasme injustifié, car on s'aperçut plus tard que les Malais ou les Espagnols avaient trompé l'explorateur, botaniste novice, et lui avaient livré des noix de muscade impropres à la germination³⁵. Poivre rentra en France où l'on ne connut que tardivement la mystification dont il avait été victime; il reçut en 1754 une gratification de 20.000 livres, la plus élevée peut-être qui ait été accordée à un administrateur de la colonie sous l'ancien régime.

Revenu dans sa ville natale, Poivre paraissait ne plus devoir la quitter; il se livrait à des recherches scientifiques qui lui procuraient des honneurs académiques à Paris et à Lyon, mais il ne négligeait pas d'utiles amitiés. En 1766, le gouvernement qui cherchait des hommes de valeur pour réorganiser les îles enlevées à la Compagnie des Indes l'arracha à sa retraite et le nomma commissaire ordonnateur, puis, en 1770, intendant général à l'île de France. Poivre connaissait admirablement les deux îles; sa renommée scientifique et le succès, au moins apparent, de ses premiers essais lui donnaient auprès des ministres et du public un prestige rare. Il sut intéresser le gouvernement au sort des deux îles et employer avec discernement les ressources mises à sa disposition. Malheureusement, ce savant comme beaucoup d'autodidactes était vaniteux, très attaché à ses idées et disposé à considérer comme des ennemis du bien public et de l'Etat tous ceux qui ne les partageaient pas. Etranger par son éducation et par ses goûts au monde militaire, il était mal préparé pour collaborer avec des officiers; enfin, bien que personnellement honnête, il se laissa entourer par une coterie d'agioteurs ou de fonctionnaires suspects; il les protégea et il accepta leur appui. A l'île de France, il fut le rival et le dénonciateur des gouverneurs Dumas et Du Dresnay des Roches.

35. CULTRU, *Bentowski*, p. 44-45.

CHAPITRE VIII

**Le chevalier du Dresnay des Roches, gouverneur
des Iles de France et de Bourbon.**

La ruine de la première Compagnie des Indes avait été précipitée par la guerre de la Succession d'Espagne; la guerre de Sept Ans acheva la ruine de la deuxième Compagnie qui perdit au traité de Paris la traite des pelleteries dans l'Amérique du Nord, le monopole de l'introduction des esclaves aux Antilles et le commerce de l'Inde. Le gouvernement prit à son compte une partie de ses charges : un édit du 4 août 1764 racheta les îles de France et de Bourbon et les rattacha au domaine royal. Cette mesure et quelques autres furent insuffisantes; un nouvel édit, le 13 août 1769, abolit le privilège du commerce au delà du Cap de Bonne-Espérance et supprima en fait la Compagnie, mais en accordant aux actionnaires une rente perpétuelle de 1.200.000 livres. Ces actes eurent les conséquences les plus graves pour les îles Mascareignes : le commerce devint libre et la colonie eut à peu près la même administration que les Antilles. Les fonctionnaires ne furent plus des agents de la Compagnie autorisés à faire du commerce pour leur compte personnel; le gouverneur général fut un officier et l'intendant fut ordinairement choisi dans le corps du commissariat de la marine. Au gouverneur appartenaient l'autorité suprême, la police et la direction de tous les travaux ayant un caractère militaire, y compris l'amélioration de la voirie et l'aménagement du port; il nommait à la plupart des emplois et présidait le Conseil supérieur. L'intendant était chargé de la partie financière — gestion et ordonnancement — il dirigeait l'administration de

concert avec le gouverneur. Le Conseil supérieur et les conseils particuliers des deux îles reçurent une nouvelle organisation qui tendait à en améliorer le recrutement et à donner aux conseillers quelques garanties d'indépendance. Les attributions du gouverneur, de l'intendant, dont on ne peut donner ici le détail¹ étaient aussi enchevêtrées que dans les autres colonies. La mésintelligence et les conflits entre les deux grands chefs étaient inévitables à moins que l'un d'eux ne fut d'humeur exceptionnellement conciliante. Bien entendu, il appartenait au ministre de résoudre les cas litigieux, mais l'inévitable lenteur des communications empêchait qu'une question envoyée de l'île de France à Versailles reçut une réponse avant dix ou douze mois.

Le 1^{er} mars 1761, le Roi confirma les pouvoirs d'Antoine Boucher-Desforges et l'institua gouverneur dans les conditions prévues par la nouvelle organisation. La nomination de M. de Bellecombe, gouverneur, et de M. de Crémont, commandant, n'eurent qu'un caractère provisoire. Enfin, le 1^{er} juillet 1766, Pierre Poivre fut institué « Commissaire pour le Roi et ordonnateur aux îles de France et de Bourbon ». Jean-Daniel Dumas, nommé gouverneur le 1^{er} août, prit possession de ses fonctions le 14 juillet 1767. A son arrivée et à l'occasion de l'installation de la nouvelle administration, Poivre prononça des discours dont il fut très fier, car il les fit imprimer²; il avait l'habitude de faire montre d'une grande énergie dans ses manifestations verbales, aussi exposa-t-il avec une rude sévérité aux membres du Conseil supérieur et aux habitants de l'île tous leurs devoirs et les menaça-t-il de la suppression des secours et des

1. Voir E. DAUBIGNY, *Choiseul et la France d'Outre-Mer après le traité de Paris*. Paris, 1892, in-8°, p. 148-169. Une ordonnance du 25 septembre 1766 régla spécialement pour les Mascareignes les attributions du Gouverneur et de l'Intendant. — M. A. REUSNER a publié dans la *Revue d'Histoire des Colonies* (année 1932, p. 217-240) un article sur *L'Île de France au moment de la rétrocession au Roi (1767)*; cette intéressante étude ne s'étend pas à la période du gouvernement du chevalier Desroches.

2. Ils ont été reproduits dans les *Œuvres complètes* de P. POIVRE, Paris, 1797, in-8°, p. 199-252.

subsides dont on les comblait s'ils conservaient leurs habitudes d'indolence et leur goût pour l'intrigue. Malheureusement Poivre retrouva à l'île de France le groupe d'intrigants, de spéculateurs, voire même d'aigrefins, qu'il avait trop fréquentés pendant ses précédents séjours et qui formaient autour de lui une sorte de petite cour.

J.-D. Dumas était un bon officier qui avait longuement et honorablement servi au Canada où il avait eu de nombreuses occasions de constater les maux causés par la dualité dans le gouvernement et par l'improbité des agents administratifs et financiers; il mit peut-être une maladroite vivacité dans quelques projets de réforme dont il confia l'exécution à des agents mal choisis. Ses essais heurtèrent les susceptibilités de Poivre qui envoya à Versailles les accusations les plus graves contre son rival. Dumas fut relevé de ses fonctions le 26 novembre 1768³.

Dès le 13 juillet, un successeur lui avait été désigné en la personne de François-Julien du Dresnay, chevalier des Roches, capitaine de vaisseau. On a dit que le gouverneur fut complètement « éclipsé » par l'intendant, d'abord son collaborateur méfiant et bientôt son ennemi. Le chevalier Desroches⁴ tient peu de place dans les ouvrages consacrés à l'histoire des îles de France et de Bourbon parce qu'on a attribué au seul Pierre Poivre tout ce qui fut fait de bon dans les îles à cette époque et parce que l'on a accepté la plupart des imputations et des accusations lancées par l'intendant et propagées par ses amis, les gens de lettres de la métropole. Mais bien que le gouvernement de Desroches ait été de courte durée et qu'il se soit exercé dans des conditions difficiles qui l'empêchèrent de donner des

3. Dumas, né à Montauban le 24 février 1721, mourut dans la même ville le 2 août 1791. La Société archéologique de Tarn-et-Garonne possède ses papiers et sa correspondance pendant qu'il était gouverneur des îles de France et de Bourbon (*Bulletin de la Société*, année 1919, t. XXXVII, p. 197).

4. Le chevalier signait et faisait imprimer son nom en un seul mot. Desroches.